



Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA

15 mai 2005

Montréal, Canada

La réunion est ouverte à 9h00

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à la première réunion du Comité exécutif de 2005. Le Comité traitera des progrès que l'AMA a réalisés dans les secteurs relevant de ses divers mandats et le Conseil de fondation se retrouvera le lendemain. Pour sa part, le comité des sportifs nouvellement constitué se réunira mardi et mercredi.

C'est la première réunion officielle à laquelle assiste M. Burns en sa capacité de membre du Comité exécutif. Il remplace M. Owen, devenu président du comité éthique et éducation, et qui siège ici en cette capacité.

L'AMA se félicite d'un exceptionnel ajout à sa collection de souvenirs provenant de grands sportifs. M. Lamour lui a en effet remis l'un des sabres dont il s'est servi aux Jeux olympiques de Séoul en 1988. Il tient à le présenter aux membres.

Le Président fait passer la liste de présence à l'intention de membres et des personnes présentes à titre officiel, et des observateurs pour qui c'est une occasion spéciale de signer.

Assistent à la réunion les membres suivants : M. Mikkelsen, vice-président de l'AMA; M. Lamour, ministre des Sports, France; M. Owen, ministre d'Etat (Sports), Canada, président du comité éthique et éducation de l'AMA; le Professeur Ljungqvist, membre du CIO et président du comité santé, médecine et recherche de l'AMA; Mme Elwani, membre de la commission des athlètes du CIO; M. Watanabe, directeur du bureau du Sport de compétition et de la Jeunesse, représentant M. Shionoya, vice-ministre Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Burns, directeur adjoint ONDCP; M. Reedie, membre du CIO et président du Comité olympique de Grande-Bretagne; M. Stofile, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; M. Lyons, directeur général en chef remplaçant, division Arts et Sports, département Communication, Technologie et Arts, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA; M. Wade, directeur éducation de l'AMA; M. Swigelaar, directeur du bureau régional africain; M. Hayashi, directeur du bureau régional Asie/Océanie; M. Dielen, directeur du bureau régional européen; M. Howman, directeur général de l'AMA; M. Andersen, directeur standards et harmonisation de l'AMA; Mme Hunter, directrice de la communication de l'AMA; le Dr Garnier, directeur médical, bureau régional de Lausanne; le Dr Rabin, directeur scientifique, de l'AMA; M. Niggli, directeur finances et juridique de l'AMA.

Les observateurs suivants signent la feuille de présence : Nobulali Zinganto, Tadashi Arai, Michael Gottlieb, Brian Blake, Jean-Sébastien Fabry, Sue Neill, Hanne P. Refslund, Peter Schønning, Elizabeth Ferris, Shin Asakawa, Patrick Schamasch, Valéry Genniges et George Walker.

2. Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 20 novembre 2004 à Montréal

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires à faire concernant le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 20 novembre 2004 à Montréal. En l'absence de commentaire avant midi, il considérera ce procès-verbal approuvé tel que diffusé.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 20 novembre 2004 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'ils trouveront deux copies de son rapport dans leur dossier (l'une d'entre elles a été rédigée en mars, c'est le compte rendu bimensuel de la direction générale; et l'autre copie a été préparée pour la présente réunion). L'ordre du jour a été établi en respectant les souhaits des membres. Deux points concernant d'importantes décisions politiques ont été ajoutés pour que les membres puissent en discuter.

Les rapports des directeurs seront présentés aux membres du Conseil de fondation. Si des membres ont des questions à leur sujet, les directeurs y répondront volontiers.

L'AMA a eu une excellente année 2004, même si ce n'est que tard dans l'année qu'elle a effectivement perçu les 95% de ses cotisations. Le Comité exécutif a confié à l'AMA un budget sur la base d'une collecte de 80% seulement des contributions totales. Comme cette collecte de 95% des contributions n'est intervenue que tardivement dans l'année, les fonds que l'AMA a de ce fait perçus l'année précédente n'ont pas été disponibles pour ses activités durant l'année fiscale. Ce bonus signifie qu'il est nécessaire de réattribuer les fonds pour 2005. L'AMA demeure prudente financièrement. Elle garde un frein sur le nombre des employés et s'efforce d'augmenter sa productivité; d'augmenter ses partenariats, de partager ressources financières et humaines. L'AMA fait partie d'une petite communauté, et elle doit constamment travailler en collaboration avec ses partenaires.

La Convention de l'UNESCO est une priorité de l'AMA en 2005. L'année précédente, elle s'est concentrée sur les signataires du Code : les FI et les CNO. Elle a passé la plupart de l'année à faire en sorte que tous les partenaires acceptent le Code et elle y est parvenue. En 2005, elle agira de même envers les gouvernements. L'Agence a pris part à de nombreuses réunions internationales régionales pour présenter le Code et ses activités et faire en sorte que les responsables de la mise en place et de la signature de la Convention de l'UNESCO soient au courant de ce qu'ils entreprenaient. C'est ainsi que M. Andersen a assisté à des réunions du Conseil de l'Europe la semaine précédente à Strasbourg. MM. Pound et Garnier se sont rendus à une rencontre de l'ONU à Tunis quelques semaines auparavant, et Mme Jansen était à la réunion des ministres des Sports ibéro-américains et à celle du CADE au Mexique, également il y a une semaine.

On a noté des progrès significatifs en Amérique latine. Lorsqu'il a pris son poste à la direction générale de l'AMA, celle-ci n'était pas connue dans cette partie du monde. Elle y était considérée comme un groupe de personnes imposant règles et conditions. Au cours des douze à quinze derniers mois, on est parvenu à modifier ce point de vue. Les documents ont commencé à être diffusés en espagnol, et des représentants de l'AMA ont assisté à des réunions gouvernementales en Amérique latine. L'AMA a désormais pris conscience des difficultés de cette région, et les représentants de cette région sont eux aussi au courant des problèmes que rencontre l'Agence. De tels échanges ne manqueront pas d'amener ententes et partenariats fructueux. Cette région du monde est très largement dominée par le football, et nombre de gouvernements n'ont pas la puissance

de leur fédération nationale de football, et les CNO encore moins. Parce qu'ils respectent la réglementation de la FIFA, ils estiment qu'ils se comportent correctement. Dans cette partie du monde, il avance un chiffre car il ne connaît pas le chiffre exact, il y a au moins six laboratoires non accrédités qui reçoivent un nombre substantiel d'échantillons des fédérations de football. Nombre d'entre eux sont de grands pays qui n'avaient pas versé leur contribution à l'AMA. L'Argentine, le Paraguay, la Bolivie et le Mexique estimaient qu'ils accomplissaient correctement ce à quoi ils étaient tenus dans le domaine de l'antidopage. L'AMA a rencontré des représentants de ces pays la semaine précédente, qui lui ont déclaré qu'ils ne savaient pas qu'ils étaient supposés être accrédités, ni non plus que ce qu'ils faisaient pour la FIFA ne correspondait pas à ce que l'AMA souhaitait. Pour eux, la FIFA faisait partie de l'AMA. C'est une indication de la force du football et de la nécessité de s'assurer que le message soit correctement diffusé dans cette partie du monde. L'Agence prendra contact avec les pays ayant des laboratoires non accrédités et les aidera à envisager une demande d'accréditation. Elle leur fera savoir également qu'ils doivent adhérer au Code.

En ce qui concerne la Convention de l'UNESCO, l'AMA en est à planifier la procédure de ratification. 163 pays ont signé la Déclaration de Copenhague, et l'AMA continue à rechercher davantage de signataires. Elle traite à présent avec les petits pays en développement. Elle est aidée en cela par les pays qui entretiennent des liens étroits avec eux, comme les Pays-Bas dans les Caraïbes. La Déclaration de Copenhague ne doit pas être confondue avec la Convention de l'UNESCO. L'AMA doit se concentrer sur la Convention de l'UNESCO du fait des échéances qui précèdent les Jeux olympiques de Turin en 2006. L'AMA s'efforce d'obtenir que les pays en développement soient au courant de leurs responsabilités et qu'ils aient effectivement signé le Code par le biais de la Convention avant les Jeux olympiques d'hiver. L'AMA compte sur ses partenaires et sur les gouvernements pour l'aider dans cette tâche, et il tient personnellement à remercier toutes les parties prenantes de leur aide.

La FIFA semble toujours sur la liste des sujets à traiter, et M. Niggli traitera de la question ultérieurement.

En ce qui concerne les Observateurs indépendants, les missions de l'AMA pour cette année ont été approuvées par les FI concernées. Les mandats ont été précisés et les accords signés. M. Wade a fait en sorte que chacune des FI concernées soit parfaitement au courant de la mission et leur a transmis le manuel utilisé par les équipes des Observateurs indépendants. L'AMA expérimente cette année un programme pilote au cours des Jeux mondiaux qui auront lieu à Duisburg. L'Agence a intitulé « audit » ce programme, mais il s'agit d'un programme informel qui lui permet de venir en aide aux organisateurs de manifestations pour garantir la réalisation correcte des contrôles antidopage. Il n'y aura pas de rapport formel, la manifestation bénéficiera d'une aide amicale dans sa gestion. Le programme pilote sera étudié lors de la réunion du Comité exécutif en septembre pour voir si les membres estiment qu'il y a lieu de poursuivre l'opération.

En ce qui concerne les autres activités, l'AMA exécute le mandat qui lui a été confié. Le plan opérationnel qui porte sur les douze prochains mois a été préparé, et l'Agence suit clairement les instructions de la direction à partir de ce que le Comité exécutif a demandé d'entreprendre, sans oublier que c'est le Comité exécutif qui est responsable de la gouvernance de l'AMA.

En ce qui concerne l'ANADO, on lui a fait savoir qu'elle ne pourrait pas rencontrer l'AMA en septembre et qu'elle avait proposé une réunion en novembre. Malheureusement, ce n'est pas la meilleure période de l'année pour l'Agence, mais il verra ce qui peut être fait

Pour ce qui est du monde du sport et des gouvernements, il semble à l'AMA que l'année se partage en deux parties distinctes, avec des conférences et des symposiums au cours des cinq premiers mois et des manifestations au cours des trois ou quatre mois suivants. L'AMA s'est rendue à des manifestations et elle planifie désormais en sachant à

présent que c'est la manière dont l'année s'organise. A l'avenir, elle sera mieux à même de gérer avec efficacité douze mois du calendrier.

L'AMA a demandé aux membres du Comité exécutif de l'aider avec ses présentations, et il tient à remercier MM. Mikkelsen et Reedie d'avoir donné de leur temps à cette fin si volontiers. On demande de plus en plus à l'Agence de se rendre à des symposiums internationaux, et celle-ci accepte autant qu'elle peut, car, les membres le savent, ce sont autant d'occasion de diffuser le message. Il estime que le succès amène davantage de travail. À présent, plutôt que d'accepter la responsabilité de faire des commentaires sur diverses questions relatives à la Liste, les ONAD lui transmettent ces questions, ce qui ne manque de provoquer une certaine pression. L'Agence ne veut pas refuser, mais s'efforce de s'en tenir à ses priorités.

Le Président de l'AMA assistera à une réunion du TAS en juin pour faire une présentation. Ce sera l'occasion d'attirer l'attention des membres du TAS sur la nécessité, dans la mesure du possible, de ne siéger que comme arbitre et non en tant qu'arbitre et défenseur. L'AMA n'en reste pas moins impressionnée par les décisions de le TAS rend relatives au Code. Elles ont été réunies dans une base de données de jurisprudence. Le TAS applique les sanctions selon les procédures de sanctions de la manière dont l'AMA l'avait prévu. La réunion de juin sera intéressante à cet égard.

On constate un mouvement significatif au sein des principales ligues professionnelles des Etats-Unis. On a fait pression sur elles (même si l'AMA sait qu'il y a au moins cent autres ligues professionnelles dans le reste du monde), car ce sont toujours elles qui ont montré l'exemple et elles qui servaient d'excuse aux autres. Le changement a été fantastique. L'humeur à Washington est significative, et il espère que le travail réalisé par l'AMA a un impact. L'Agence renvoie régulièrement des questions à M. Burns et à son équipe de la Maison Blanche et elle diffuse également des informations auprès des responsables des principales ligues pour les inciter à se mettre plus rapidement en conformité avec le Code.

En ce qui concerne les symposiums, des réunions d'éducation sont prévues en Egypte et en Russie. Une réunion d'experts responsables des plans de répartition des contrôles aura lieu en Norvège à la fin du mois, une conférence sur la dopage génétique en Suède en fin d'année, et des réunions avec les ORAD pour développer l'antidopage dans les régions du monde où il n'existe pas encore se dérouleront pendant l'année dans les régions suivantes: Amérique centrale, Caraïbes, Etats du Golfe et Afrique. L'AMA continue de rechercher auprès de ses partenaires des possibilités d'aide et d'expertise.

Sur le front du recrutement, deux membres du personnel vont partir en congé maternité, et l'AMA va les remplacer durant cette période par des spécialistes du secteur concerné. Le premier est celui des contrôles hors compétition et du contrôle du dopage; l'autre est celui de l'éducation. Plus de quarante cinq offres ont été reçues pour chacun des postes à pourvoir. Le niveau, la qualité et l'origine internationale des dossiers reçus sont extrêmement encourageants. L'année précédente, il y avait eu moins de dix réponses pour les postes à repourvoir.

L'AMA planifie jusqu'en 2006, prévoyant soigneusement les opérations hebdomadaires pour être sûre qu'elle respecte ses priorités. Il remercie le personnel, car le succès de l'AMA est le sien, et celui des membres qui apportent une aide significative et bénévole.

L'Agence accueille également des stagiaires, et elle a reçu d'IDTM la proposition d'un détachement d'une personne. Geste qu'il estime significatif et qu'il a accepté.

Il souhaite achever la présentation de son rapport sur une note agréable en souhaitant la bienvenue à Mme Elizabeth Hunter, nouvelle directrice de la communication de l'AMA. Elle s'est extrêmement bien intégrée et travaille déjà avec ardeur. Elle jouera un rôle essentiel dans la manière dont l'AMA fonctionne à l'avenir.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions.

M. OWEN remercie l'AMA et les membres de son personnel, qui s'efforcent de collaborer avec les gouvernements et travaillent à la réalisation de la Convention de l'UNESCO. Quand on regarde les programmes de voyage, il est absolument extraordinaire que tout le monde paraisse encore aussi jeune et vivace. Il les remercie tous, car il s'agit de toute évidence d'une organisation extrêmement complexe remarquablement gérée.

M. REEDIE souligne la question d'administration qui se pose manifestement avec le succès grandissant de l'AMA et la demande toujours plus importante d'organisations qui souhaitent que l'Agence soit représentée à leurs réunions. Il est devenu indispensable de fixer des priorités sur une base annuelle, et plus la réunion est importante, plus grand sera le nombre des représentants. Il pourrait donner des exemples de réunions d'organisations régionales de CNO auxquelles il n'est pas indispensable d'envoyer un expert reconnu comme M. Andersen pour s'exprimer durant cinq minutes devant les Comités olympiques européens. Quelqu'un d'autre peut très bien le faire à sa place. L'AMA doit expliquer la base de ce qu'elle fait à ces réunions et ensuite, ceux qui sont intéressés peuvent venir poser des questions techniques et sont mis en contact avec le spécialiste compétent. Il serait peut-être nécessaire de classer les réunions en ce sens. Ce serait une bonne idée que certains membres du Conseil de fondation prennent ce type de responsabilité en charge à certaines occasions. Il a assisté en avril à la dernière réunion de la Conférence mondiale du golf. Le golf est l'un des rares sports à maintenir une claire distinction entre amateurs et professionnels, mais comprend très bien que l'ensemble du monde doit aller de l'avant en terme d'antidopage. Néanmoins, on constate une réticence certaine au sein de l'Association de golf des Etats-Unis à simplement commencer à s'y soumettre, étant donné que, selon cette association, l'image du golf atteint la quasi-perfection. Si l'Agence veut être réellement efficace avec une somme d'argent donnée, elle doit savoir exactement qui envoyer où et quand.

LE PRÉSIDENT propose au directeur général de faire des observations supplémentaires s'il le souhaite.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie les membres de leurs commentaires.

Les réunions de ce week-end à Montréal pourront compter sur la présence de douze ministres. Ce qui est significatif en termes de participation ministérielle, compte tenu de leur emploi du temps chargé. C'est la première fois que l'AMA réussit à obtenir la présence de plus d'une dizaine de ministres.

Concernant la gestion, on compte 12 mois calendaires, et les déplacements de l'administration ne sont autorisés que lorsqu'il y a deux missions à remplir. L'AMA est à présent assez bien au courant de la position des CNO, et elle n'a plus besoin de leur rendre visite comme elle l'a fait par le passé. Elle se concentre maintenant sur les gouvernements. L'an prochain, ce sera sur la surveillance et l'assistance concernant la manière dont cela fonctionne. Un plan a déjà été préparé pour 2006, et il est révisé régulièrement. Toute offre d'aide sera bien volontiers reçue.

LE PRÉSIDENT explique que l'heure est bonne pour la question du dopage dans le sport. De plus en plus de personnes s'y intéressent, et de plus en plus d'organisations souhaitent savoir ce qu'il en est à ce sujet, pourquoi elles devraient y participer, ce que signifie le Code, etc. C'est un bon signe, car le succès nourrit le succès. L'augmentation du nombre de personnes hautement qualifiées qui appellent l'Agence pour y obtenir un emploi est exponentielle. L'année calendaire pose un problème, car de nombreuses réunions ne sont pas programmées à l'avance. Si un membre doit se déplacer et faire partie d'une table de conférence et parler durant cinq minutes, cela ne vaut pas le coup. Si un membre se déplace pour donner une conférence, la chose est différente.

Il se rendra à l'atelier organisé par le TAS parce qu'il y aura 150 arbitres présents, qui doivent bien comprendre comment se saisir des cas de dopage, quelles responsabilités cela représente, quel peut être l'impact des AUT et celui de se trouver en présence de défenseurs devant le TAS un jour qui le lendemain siégeront en tant qu'arbitres. L'AMA n'a jamais été à l'aise avec ceux qui jouent des deux côtés, et il faut que le TAS

comprene que, au moins dans les cas de dopage, il n'est pas acceptable d'être à la fois défenseur et arbitre.

DÉCISION

Le rapport du directeur général est noté.

4. Fonctionnement et administration

4.1 Composition du comité de travail des sportifs

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que le nombre des propositions de candidatures a été aussi fantastique que divers et que le Président et le président du comité, après l'avoir consulté en tant que directeur général, ont décidé de la composition du comité des sportifs. Les 12 membres sélectionnés sont des sportifs remarquables. Le comité comprend Mme Elwani, de la commission des athlètes du CIO. Il sait que les membres de la commission des athlètes du CIO ont estimé qu'il serait une bonne idée que tous ses membres fassent partie du comité des sportifs de l'AMA. Il leur a rappelé que tous les membres du Conseil de fondation ne siègent pas dans les autres groupes de travail. Le comité représente autant de nationalités et de continents différents que possible, et les membres de la commission des athlètes du CIO seront toujours invités à y assister.

Le coût des réunions de la semaine à venir est de USD 60 000, ce qui est normal pour la tenue d'une réunion d'un groupe de travail. Il est très enthousiaste à l'idée de cette rencontre et attend beaucoup des contributions des sportifs dans toutes les activités, y compris la façon dont ils seront le mieux utilisés dans les messages que l'AMA diffuse et les activités qu'elle entreprend. Dès que la réunion aura eu lieu, on fera part des résultats aux membres du Comité exécutif et des notes et des solutions pourront être préparées, pour que chacun sache dans quelle direction les sportifs souhaitent que l'AMA se dirige.

LE PRÉSIDENT indique que le comité des sportifs pourrait se révéler un comité très important, et les membres de l'AMA devraient tous réfléchir aux types de questions auxquelles ils souhaiteraient que le comité se consacre. Tous ces sportifs ont d'importants palmarès internationaux. Ils sont au courant de ce qui se passe et sont passés par là eux-mêmes. Ils pourront donc donner des indications de première main très utiles à l'Agence. Le directeur général assistera au moins à la première réunion. M. Fetisov préside ce comité dont il espère des contributions de grande qualité.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il présentera les membres du comité des sportifs aux membres du Conseil de fondation le lendemain matin. Par ailleurs, à cette réunion du Conseil de fondation, Kelli White, l'athlète américaine qui a enfreint très sérieusement les règles par sa participation à l'affaire BALCO, fera une brève présentation après le déjeuner. Elle a été sanctionnée pour une longue période, mais s'est mise à la disposition de l'USADA et de l'IAAF pour leur confier ce qu'elle savait au sujet des autres personnes concernées. C'est ce qu'elle a entrepris, et elle souhaite expliquer aux membres du Conseil de fondation le lendemain pourquoi elle s'est mise en infraction, ce qu'elle a fait ensuite, quelles ont été ses impressions de sportive en train de tricher, et quels sont ses conseils à l'intention de ceux qui seraient tentés de le faire. Il ne s'agit pas pour l'AMA de la placer sur un piédestal, mais elle veut donner aux membres du Conseil de fondation l'occasion d'écouter quelqu'un qui a le soutien de l'USADA et qui peut parler sans entraves de ses expériences.

MME ELWANI se félicite de la mise en place du comité des sportifs au sein de l'AMA. Ce sera une occasion pour les sportifs de faire part de leur point de vue au Comité exécutif et au Conseil de fondation. On doit fixer des tâches pour ce qui est des manifestations internationales et préciser si c'est la commission des athlètes du CIO ou le comité des sportifs de l'AMA qui devront être présents, afin d'éviter toute confusion. Le rôle du comité des sportifs de l'AMA est d'agir comme un groupe de conseil, de travailler à l'éducation des sportifs et de proposer ses avis à l'Agence sur certains sujets. Mais, lors

des manifestations internationales, le comité des sportifs de l'AMA ne devrait avoir qu'un rôle très limité pour éviter toute confusion.

LE PRÉSIDENT estime que c'est plutôt au comité de discuter de cette question.

MME ELWANI considère que c'est le Comité exécutif qui doit décider du niveau de participation du comité des sportifs en dehors de l'Agence.

LE PRÉSIDENT précise qu'il s'agit d'un comité de l'AMA qui ne cherche pas à être autre chose que cela.

MME ELWANI souligne qu'elle est préoccupée de la confusion possible lors des principales manifestations sportives.

Pour ce qui est de l'importance du comité des sportifs, M. OWEN indique que du point de vue éducatif, il n'y a sans doute pas de meilleures ressources que les sportifs pour toucher le plus grand nombre de personnes possible et avoir le meilleur effet sur les jeunes sportifs. Il lui semble que la création de ce comité est un grand pas en avant.

DÉCISION

La composition du comité de travail des sportifs est notée.

4.2 Plan stratégique – actualisation et révisions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale pour l'information des membres que le plan stratégique a été révisé et qu'il est plus simple qu'à l'origine. L'AMA continue de le réviser. Avec ce plan stratégique, l'AMA a préparé des indicateurs de performance, comme ils le verront dans leur dossier. Il ne s'agit que d'une information et une occasion pour eux de s'exprimer sur le sujet. Si nécessaire, d'autres précisions seront données. Le plan stratégique a été soumis, et l'AMA travaille en ce sens.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que ce plan stratégique sur cinq ans évolue constamment. Il n'est pas intangible, et on le fait constamment évoluer. Les membres peuvent ainsi se faire une idée de la direction prise par l'AMA. Si l'Agence doit envisager d'autres choses à entreprendre, le Comité exécutif voudra bien soulever la question pour qu'elle soit étudiée.

M. LARFAOUI déclare que le plan stratégique ne mentionne pas les contrôles hors compétition. Ces contrôles sont-ils prévus dans le plan ?

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST signale un détail concernant l'Objectif 3 du plan stratégique. Il y a eu, s'il a bien saisi, quelques propositions d'amendements qui apparaissent en gras. Il n'a pas bien compris le premier point sous le titre « indicateurs de performance », qui indique : *Le programme de recherche antidopage de classe mondiale est prêt, mis en place et révisé annuellement.* Il est difficile de lire et de comprendre exactement ce que cela signifie. Il lui semble que deux alinéas seraient nécessaires, l'un pour expliquer que les programmes de recherche sont en cours et revus tous les ans, et l'autre pour mentionner les programmes de recherche qui ont été réalisés. Il estime également que l'expression « classe mondiale » n'est pas la meilleure terminologie. Personne ne peut dire pour le moment ce qu'est un projet de recherche de classe mondiale. Le prix Nobel est généralement attribué à des chercheurs qui ont obtenu des résultats dans leurs travaux de recherche dans les dix dernières années. Ce terme devrait être supprimé, puisque le programme a été évalué selon les mécanismes appropriés au sein de la structure de l'AMA et la qualité des programmes de recherche garantie selon les critères de jugement actuels.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL confirme à l'intention de M. Larfaoui que les contrôles hors compétition sont traités sous l'Objectif 4 du plan stratégique, où il est précisé que l'AMA s'efforce d'accroître la capacité des organisations antidopage. La cinquième stratégie sous cet objectif a pour objectif de *coordonner et de mener des contrôles hors compétition efficaces.*

L'AMA tiendra compte des points soulevés par le professeur Ljungqvist. Il comprend parfaitement la question de la définition. Le but est de conserver à l'AMA son statut international. L'Agence réfléchira à un énoncé plus acceptable. Un autre alinéa serait une bonne chose. Les changements sont bien évidemment soulignés en gras.

DÉCISION

La mise à jour du plan stratégique et les révisions, y compris les suggestions faites par le professeur Ljungqvist, sont notées.

4.3 Bureau régional d'Amérique latine

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle qu'il a été demandé à l'AMA d'étudier la création d'un bureau en Amérique latine, et cela fait partie de l'initiative qu'il a précédemment mentionnée dans son rapport. Jusqu'en juin 2004, l'AMA s'était à peine rendue en Amérique latine. Elle ne s'était pas non plus efforcée de traduire ses publications en espagnol. L'Espagne a apporté une aide significative à cet égard, et une prise en charge significative du gouvernement espagnol a aidé l'AMA à prendre pied en Amérique latine et se faire une idée de la situation. Le coût du bureau régional sera de USD 200 000 par an, ce dont il faut tenir compte. Cela revient au même que pour le bureau africain, et on ne prévoit pas d'augmentation. Chacune des villes candidates a offert des lieux et des équipements gratuits, etc. L'AMA devra recruter du personnel elle-même et s'assurer que les technologies de l'information soient bien les siennes. Ce seront les deux seules dépenses relatives à la tenue du bureau.

Il est revenu de ses réunions au Mexique la semaine précédente avec la perception d'un changement profond dans la région. L'année dernière, l'AMA avait assisté à des réunions au Venezuela. Il lui semble que c'est peu dire qu'il y avait de l'hostilité à l'égard de l'AMA. Un antagonisme significatif était exprimé de la part des gens de la région pour les raisons suivantes : l'Amérique latine n'avait pas été invitée aux réunions des gouvernements au cours des années précédentes et elle s'était sentie exclue. Elle ne pouvait comprendre comment les contributions avaient été réparties. Et finalement, l'influence du football est certaine. La création de liens d'amitié et de partenariat a demandé énormément de travail et les encouragements de MM. Owen et Burns. En conséquence, on a obtenu les changements significatifs de la semaine dernière, parce que l'AMA s'en est tenue à ce qu'elle avait dit qu'elle ferait, à savoir qu'elle aiderait l'Amérique latine. Au départ, les pays d'Amérique latine, tels que le Venezuela, ont montré une résistance considérable à un certain nombre de clauses de la Convention de l'UNESCO. À présent, l'attitude de ce pays s'est transformée en un soutien actif. L'une des manières d'assurer la diffusion correcte du message antidopage dans les pays hispanophones est d'y ouvrir un bureau comme en Afrique et en Asie. Car cela ne peut provenir de Montréal. Au contraire, si l'AMA pouvait compter sur une présence, elle pourrait diffuser le message et parvenir au 100% qu'elle cherche à obtenir. Il demande aux membres de consulter le rapport qui figure dans leur dossier concernant les demandes d'informations. Chaque ville candidate a correctement répondu aux demandes d'informations. L'évaluation des sites a révélé que chacune des candidates proposait un ensemble adéquat en termes de bureau, de communication, etc. Il lui semble que les questions restant à aborder sont celles qui relèvent de la politique. Il peut fournir des informations de référence mais il ne souhaite pas donner de réponses politiques sur la direction qui devrait être celle de l'AMA. Chaque ville a ses propres avantages en terme de ce qu'elle peut proposer, la manière dont le pays gère son programme antidopage, sa proximité avec l'AMA, son influence potentielle sur les autres pays de la région, etc. Si les membres souhaitent davantage d'informations, l'AMA ne manquera pas de leur en fournir. Il est intimement convaincu qu'il s'agit du bon moment pour l'ouverture d'un bureau de l'AMA, compte tenu de la Convention de l'UNESCO et de la manière dont cette partie du monde estime qu'elle a été négligée et a réagi au cours des dernières années. Mais cela ne devrait pas avoir lieu à n'importe quelle condition. L'AMA peut également

décider de mettre un frein à l'ouverture de bureaux régionaux et en revoir le fonctionnement.

Il se félicite des avancées qui ont eu lieu en Asie et en Afrique. Le bureau européen a toujours très bien fonctionné. On a ici l'occasion de montrer à cette dernière partie du monde l'intérêt et l'engagement de l'AMA.

LE PRÉSIDENT demande si M. Burns souhaite indiquer aux membres une direction sur la question.

M. BURNS remercie le Président de l'accueil chaleureux que lui a donné l'éminent organisme au cours de cette réunion. Il remercie également l'AMA d'avoir commencé à se concentrer sur l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes. La participation de ces pays est compréhensible étant donné que, jusqu'à récemment, il n'y avait eu aucune traduction ni communication en espagnol. Des efforts substantiels ont été entrepris pour créer un instrument susceptible de les aider à traiter le dopage par eux-mêmes. Il lui semble que l'AMA est parvenue à redresser la situation. En tant que représentant régional, il s'est engagé à être la voix de ces pays, à assurer une meilleure liaison et à faire tout son possible pour les rapprocher de l'AMA et vice-versa. Mme Neill peut attester qu'il y a bien eu un énorme changement dans leur attitude et, espérons-le, dans leur participation future, y compris pour le paiement de leurs contributions, une question qui a été abordée publiquement et individuellement en privé avec l'Argentine, le Venezuela et le Mexique.

Quant à la question de savoir si un bureau régional devrait être ouvert, il ne peut que soutenir positivement et fermement une telle décision. Pour ce qui est de la date, il insiste pour que cela soit fait le plus rapidement possible. En tant que représentant régional, il recommande Bogotà, car la Colombie a été l'un des premiers pays à signer le Code et à effectuer ses versements. Toutes les installations se valent, et il remercie le Chili, l'Uruguay et la Colombie de leur présentation. Mais le fait que la Colombie a été très précoce dans son observance, et son soutien à l'AMA doit être noté. La Colombie a été très active à la réunion mexicaine, et tous les pays d'Amérique latine ont paru y apprécier le ministre colombien des Sports. Par ailleurs, en terme de situation géographique, la Colombie est au centre des pays des Caraïbes et de l'Amérique latine.

LE PRÉSIDENT demande si le directeur général a des commentaires à faire.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il n'a rien à ajouter au rapport écrit et aux facteurs énumérés en page 2 de ce rapport. Il estime que l'AMA est de taille à résister aux changements politiques qui se produisent de temps en temps dans cette région. Il y a eu un changement de gouvernement en Uruguay au cours de l'évaluation, mais il n'y a pas eu de changement d'attitude de l'Uruguay à l'égard de l'antidopage et de la question de soutenir ce bureau. Il est significatif que l'engagement demeure le même. Il ne souhaite imposer aucun point de vue, sauf que l'AMA a reçu un accueil chaleureux dans chacune des villes et s'est trouvée raisonnablement à l'aise avec chacune d'entre elles en ce qui concerne les questions de logistique. L'élément essentiel sera la nomination d'un directeur régional qui sera probablement originaire du pays où sera situé le bureau.

LE PRÉSIDENT explique que les membres du Comité exécutif savent désormais ce que ressentent les membres du CIO lorsqu'ils reçoivent les rapports d'évaluation des villes candidates aux Jeux olympiques.

M. REEDIE souligne qu'on se retrouve régulièrement face à la responsabilité d'un choix. Il estime qu'il est juste de dire que le Mouvement olympique n'est pas nécessairement sceptique, mais qu'il reste à être convaincu quant aux bureaux régionaux. Pour le moment, il lui semble que certaines cases dans la planification demeurent vides. Il aimerait savoir à combien reviendra le salaire du directeur d'un tel bureau et quels seront ses fonctions et ses indicateurs de performance, etc. Il n'est absolument pas contre le principe, mais il estime que l'AMA doit développer la question.

Le comité finances et administration tiendra une réunion à Lausanne le 20 août. Si l'AMA peut boucler la question pour cette date, et si le CIO peut s'intéresser à la

question, il estime qu'elle pourrait être résolue à la prochaine réunion du Comité exécutif. Il doit encore être convaincu par M. Burns. Il lui semblerait quelque peu étrange d'ouvrir un bureau régional en Colombie. Il estime qu'il reste une autre étape dans la proposition, et si l'AMA s'y soumet, il pense alors qu'il serait préférable qu'elle soit approuvée à l'unanimité.

M. STOFILÉ a lu le rapport et écouté attentivement les présentations. Il estime que, pour que l'AMA mène à bien ses objectifs, elle a besoin du soutien de tous les pays du monde. S'il reste des coins de la communauté en dehors des programmes et de la compréhension de l'AMA, elle courra toujours le risque de boiter plutôt que de marcher droit. L'une des causes de cette hésitation ou réticence à accorder son soutien, à son avis, relève plus généralement d'un manque de connaissances et, en lisant le rapport, il lui semble que cette partie du monde n'a pas eu accès à beaucoup d'informations sur l'AMA. Lorsqu'on n'a pas accès à la connaissance, on a l'impression d'être laissé pour compte, ce qui généralement donne lieu à des résistances et à de l'hostilité. Il se demandait lui-même, quelque peu prématurément, ce à quoi le directeur général faisait allusion comme étant la conviction générale, étant donné que la FIFA est considérée comme ne respectant rien. Il s'agit là de quelque chose de dangereux. Il ne souhaite pas aller plus avant dans cette situation dangereuse, car cela renforce également l'hésitation des FI à respecter des décisions multilatérales. S'il y a des résistances à l'AMA, il n'y a aucune raison pour que la FIFA, en tant qu'organisme composite, veuille respecter le code de conduite de l'AMA. Les meilleurs défenseurs sont les gens de la région elle-même. Il pense sérieusement que l'AMA doit envisager d'ouvrir un bureau en Amérique latine.

M. OWEN déclare qu'il est indispensable de créer un bureau régional en Amérique latine. Laissant de côté la question du site, il estime que les raisons données par M. Burns rendent cela en effet obligatoire pour l'AMA dès que possible, étant donné l'élan soulevé dans la région. Il serait malheureux de laisser retomber cet enthousiasme. Il lui semble que l'Agence devrait au moins accepter le principe afin de donner une indication immédiatement aux pays concernés que leurs besoins, leur enthousiasme et leur participation ont été entendus, même si l'AMA n'est pas encore parvenue à choisir le lieu du bureau.

M. LAMOUR considère, s'il a bien compris la question, qu'il s'agit d'un problème d'informations qui ne parviennent pas dans certains pays qui devraient faire partie de l'AMA. C'est une question d'obtenir les informations nécessaires pour pouvoir adhérer aux principes de l'AMA et respecter le Code. Toutefois, l'Agence a une stratégie de développement quant à l'ouverture de ses bureaux régionaux. Qu'arrivera-t-il aux bureaux régionaux une fois que les informations auront été diffusées et que le Code sera appliqué? Il aimerait que le fonctionnement des bureaux d'Afrique et d'Asie soit évalué, ainsi que l'utilité de ces bureaux, avant février 2006 et après cette date. S'il ne s'agit que d'un problème d'information et de sensibilisation, il se demande ce qui adviendra de ces bureaux après que ces questions d'information et de sensibilisation auront été résolues.

M. LARFAOUI se réfère au principe du bureau régional de Lausanne. L'AMA a déclaré qu'elle avait besoin d'attendre et de voir les résultats des bureaux régionaux pour juger de leur utilité. Qu'en est-il de la situation des bureaux en Afrique et en Asie? Sont-ils vraiment utiles? Peut-être l'AMA devrait-elle attendre d'avoir reçu davantage d'informations pour examiner l'utilité d'un tel bureau, qui sera très coûteux.

M. LYONS annonce que l'Australie soutient les commentaires formulés par les deux précédents intervenants. Son pays n'a pas de préférence à l'égard de l'un des trois pays pour accueillir le bureau d'Amérique latine. L'Australie soutient la création d'un bureau régional dans cette région, mais elle estime qu'il serait essentiel de bénéficier d'un plan de travail précisant les perspectives et les objectifs des bureaux existants et les indicateurs de performance qui permettraient au Comité exécutif de mesurer ce qui est accompli.

LE PRÉSIDENT reconnaît qu'il existe un certain sentiment d'isolement en Amérique latine, qui n'est pas sans être en partie intéressé. Il n'en demeure pas moins que la région s'est sentie ignorée et qu'elle l'a été. L'AMA a déjà admis la nécessité d'un bureau régional en Amérique latine. Elle en a maintenant déterminé les sites éventuels. Il se demande si la réponse n'est pas quelque part entre les deux. L'Agence a bien progressé jusqu'à présent, et si elle a adopté le principe d'un bureau dans cette région, elle doit alors l'annoncer. En fait, c'est ce qu'elle a plus ou moins déjà fait. Désormais, c'est sur les échéances que l'AMA peut jouer. On pourrait indiquer clairement que la priorité numéro un de 2005 est la Convention de l'UNESCO et le message ne sera pas perdu. Quant au lieu où sera installé le bureau, il demande à M. Burns s'il peut être annoncé immédiatement. Quel en sera l'impact sur la région avant la décision de la Conférence générale de l'UNESCO ? Il reste une question plus vaste encore qui est de savoir dans quelle mesure il s'agit d'une bonne idée pour l'AMA. Quels avantages en tirera-t-elle ? Est-ce que c'est rentable ? Qu'arriverait-il s'il n'y avait pas de bureaux régionaux en Europe, Afrique, Asie et Amérique latine ? Du fait de la nature particulière de l'organisation et la structure originale de sa gouvernance, il lui semble que l'AMA a probablement besoin de bureaux régionaux et qu'elle s'efforcera de les gérer le plus efficacement possible. Rien n'est irréversible. Un bureau peut être fermé si on considère qu'il est situé au mauvais endroit ou qu'il ne remplit pas la fonction pour laquelle il a été créé. Mais il est indispensable de faire un pas en avant dès que possible après la Convention de l'UNESCO et après que les membres auront été convaincus que les bureaux régionaux représentent un bon investissement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que le risque de report entraînera des résistances à la Convention de l'UNESCO, car ce nouveau message envoyé aux Latino-américains les fera se rendormir. Si l'AMA repousse sa décision, il lui faut le faire le plus fermement possible pour que les Latino-américains soient convaincus qu'un bureau sera ouvert dans leur région. Le coût sera de USD 200 000 par an au maximum, ce qui représente moins de 1% du budget prévisionnel de l'AMA. Si 1% des revenus de l'AMA fournissent 5% de résultat, en cela qu'on obtiendra de la région qu'elle reconnaisse la Convention de l'UNESCO et qu'elle verse ses contributions à l'AMA, il lui semble que c'est valable. C'est un risque nécessaire à prendre. Le CIO a des associations régionales de comités nationaux. La FIFA a des confédérations, et elle en a une en Amérique latine. Il ne peut dire plus fermement le retour de bâton politique que subira l'AMA à l'UNESCO. Il n'a qu'à écouter ses amis des gouvernements, qui savent comment les choses se passent.

M. BURNS estime qu'attendre est le pire que l'AMA puisse faire. Elle pourrait tout aussi bien annoncer à l'Amérique latine que l'Asie et l'Afrique ont été soutenues, mais que cela ne l'intéresse pas de créer un bureau dans cette région. On a annoncé aux pays latino-américains que l'AMA voulait choisir un lieu, alors ils se sont soumis au processus de sélection. Si maintenant on dit à deux des pays pourquoi ils n'ont pas remporté la mise, il lui semble qu'ils comprendront. L'effet avant la Convention ne sera pas positif, mais il serait pire d'attendre. À son avis, le directeur général a raison de dire que plus il y a de pays participants, plus importante sera la collecte des contributions et la participation. Si l'AMA montre à l'Amérique latine qu'elle s'intéresse à cette partie du monde et qu'elle souhaite sa participation, les pays accepteront toute décision prise concernant l'emplacement du bureau, et il lui semble que c'est le moment d'agir.

M. LAMOUR comprend le point de vue de M. Burns. L'AMA a un objectif qui est la signature de la Convention de l'UNESCO, pour que les gouvernements puissent appliquer le Code. Le problème n'est pas de savoir si les pays signeront ou non la Convention, mais comment assurer le suivi financièrement. L'AMA a besoin du soutien de tous les pays à l'UNESCO pour que le suivi soit financé par l'UNESCO. Le soutien de tous les pays est un impératif de ce point de vue.

LE PRÉSIDENT estime qu'il est temps que les membres décident. Il aimerait savoir si quelqu'un propose une motion qui puisse être discutée et, si nécessaire, faire l'objet d'un vote.

M. BURNS propose la motion selon laquelle l'AMA crée un bureau régional dans la région latino-américaine dès que possible et propose que cette décision soit prise le jour même.

M. STOFIE soutient cette motion.

M. MIKKELSEN déclare qu'il est très favorable personnellement, car il lui semble qu'il est bien que l'AMA puisse compter sur cette région. Il comprend que le Mouvement olympique ne soit pas prêt à prendre une décision et qu'un consensus sur la question des bureaux régionaux est essentiel. Serait-il possible que le Comité exécutif ne décide pas avant la réunion de septembre ? Il lui semble que, si les membres votaient immédiatement, il serait en faveur de la création du bureau, mais l'AMA doit réfléchir à ce que font les bureaux et à la façon dont elle trouvera les USD 200 000 (qui ne figurent pas dans le projet de budget pour 2006). Comment réagira la région si l'Agence décide en septembre ? Il est très favorable à la création d'un bureau régional en Amérique latine.

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il ne s'agit pas d'un sujet nouveau. Il y a quelque temps déjà, l'AMA a décidé que par principe, il lui fallait être présente dans la région. L'Agence a décidé de manière suffisamment positive pour envoyer une commission d'évaluation après avoir lancé un appel d'offres dans la région. L'AMA doit pouvoir prendre sa décision, et elle ne devrait pas avoir les mains liées et repousser constamment. Il estime que ce report est sans nécessité.

Après avoir écouté le débat, M. REEDIE déclare qu'il est satisfait que l'AMA se lance dans la création d'un bureau. L'AMA va devoir décider où il sera situé, quelle sera sa tâche et combien il coûtera, etc. Ensuite une décision devra être prise pour choisir la ville. Si cela a pris trois ou quatre mois pour réunir tout le monde autour de la table et être satisfait, il lui semble qu'on doit tirer le meilleur parti des deux points de vue exprimés. Il est très important qu'on se rende compte de la progression de l'AMA. Ensuite, il faut en effet qu'elle aille de l'avant. Si on lui demande de voter pour l'une des trois villes, il n'a pas la moindre idée. Il ne sait tout simplement pas (et il a lu les documents). Il faudrait que quelqu'un l'analyse, déchiffre exactement ce que les propositions signifient réellement et mette tout cela en forme pour septembre, et le comité finances et administration l'insèrera dans le budget. Cela sera une occasion pour l'AMA de réunir tout le monde, et de tirer parti des progrès réalisés. Ce ne serait qu'un léger report.

En réponse à la question de savoir quel dommage l'attente provoquera, M. BURNS indique que, lorsque l'AMA a quitté le Mexique, la région considérait que le Comité exécutif avait déjà passé quelque temps sur la question et elle attendait une décision. Si l'AMA continue de repousser, l'Amérique latine prendra cela pour une déclaration d'intention de ne pas créer de bureau ou encore qu'elle n'est pas absolument derrière cette idée, si elle attend jusqu'à la Convention de l'UNESCO. En ce qui concerne le site du bureau, c'est la même chose. Qu'est-ce que l'AMA prévoit d'autre ? Que peut-on faire de plus que de soumettre les informations dont les membres disposent déjà ? Chacun devrait-il se rendre sur chaque site ? Comment a-t-on procédé pour l'Afrique et l'Asie ? À son avis, reporter n'apporterait rien d'utile.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST considère qu'il s'agit d'une question épineuse et difficile à traiter. Quelques éléments nouveaux ont été introduits dans la discussion, parmi lesquels les liens évidents de la FIFA avec l'Amérique latine. En ce qui concerne le Mouvement olympique et ses réticences, elles ne sont pas si sérieuses. Il serait étonnant que le Mouvement olympique ne soit pas favorable à la création d'un bureau en Amérique latine alors qu'il a soutenu celle de bureaux dans les autres parties du monde. Il est indispensable de rechercher un consensus sur la voie à suivre immédiatement. Peut-être la décision pourrait-elle être reportée après le déjeuner ? Cela permettra aux membres de se consulter. Il ne penche pas plus d'un côté que de l'autre. L'emplacement du bureau est une affaire plutôt urgente à traiter, après avoir entendu ce que M. Burns avait à dire. On va en discuter et on prendra la décision après le repas.

LE PRÉSIDENT déclare que la décision pourra être prise après la pause café. En ce qui concerne le site, il lui semble que dans des secteurs de cette nature, l'AMA doit beaucoup, sinon exclusivement, s'en remettre à l'appréciation des personnes originaires de la région. Il n'est pas personnellement un grand défenseur de l'un des pays, mais si les membres estiment qu'il s'agit du pays le mieux placé, on devra en tenir compte. La motion et l'emplacement devront être décidés après la pause. Quant au mandat exact et à la projection budgétaire précise pour 2006, ils devront être réalisés dès que possible.

A la suite de la pause café, LE PRÉSIDENT demande si chacun a eu le temps d'envisager la proposition selon laquelle l'AMA approuve la création d'un bureau régional en Amérique Latine. Les membres sont-ils favorables à une telle proposition ? Personne ne s'oppose à la proposition. Quant à la deuxième question, elle portait sur le lieu du bureau. Les membres ont reçu des informations sur trois villes : Bogotá, Colombie; Santiago du Chili; et Montevideo, Uruguay. Certaines suggestions ont été avancées pour défendre le choix de Bogotá. Il a entendu autour de la table qu'un autre lieu serait préférable pour diverses raisons, parmi lesquelles la sécurité, et il suggère que les membres se prononcent.

M. BURNS tient à dire qu'il est important que la décision soit prise immédiatement.

M. REEDIE déclare que, dans l'ensemble, Montevideo remplit les conditions énoncées par les représentants du Mouvement olympique. Le CIO dispose d'informations selon lesquelles Bogotá présente un certain nombre de difficultés propres. Même s'il comprend les conséquences en terme de relations publiques d'un choix portant sur Bogotá, il estime que cela implique également un énorme inconvénient pour les mêmes raisons. Il lui semble que le Mouvement olympique est favorable à Montevideo.

A l'issue du scrutin, LE PRÉSIDENT note que M. Burns est le seul membre en faveur de Bogotá. Six membres ont voté pour Montevideo, et Santiago du Chili n'a reçu aucune voix. Montevideo sera donc le site du bureau régional d'Amérique latine. Dès que possible, le directeur général étudiera le détail de la question et la procédure d'engagement d'un directeur régional, ainsi que les implications budgétaires. Attendre après la Convention de l'UNESCO n'est de toute évidence pas ce que les gens veulent, et c'est probablement juste, à son avis. Le Conseil de fondation sera informé de la décision et un communiqué de presse sera diffusé le lendemain.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que les détails seront étudiés et transmis aux membres du Comité exécutif dans les 15 jours. L'AMA collabore étroitement avec la Colombie et elle espère installer une organisation régionale antidopage (ORAD) dans ce pays. L'Agence collabore également avec les Jeux d'Amérique centrale qui y auront lieu prochainement. Cela exprime toute la valeur du pays.

DÉCISION

Le bureau régional d'Amérique latine sera créé
le plus rapidement possible à Montevideo,
Uruguay, par six voix pour et une voix contre.

4.4 Conférence mondiale 2007 – Dossier d'appel d'offres pour approbation

LE PRÉSIDENT souligne qu'en 2007, l'AMA aura pu observer l'impact et les implications de la mise en place du Code en 2003, les résultats de la Convention de l'UNESCO, certains résultats au moins sur la manière dont les pays s'y sont pris pour appliquer la Convention dans leurs pays respectifs, et un certain nombre d'autres questions. Cela ne signifie pas pour autant que ces conférences mondiales auront lieu par principe tous les quatre ans, car il estime qu'elles devraient être organisées selon les besoins. Il était évidemment nécessaire de tenir la première d'entre elles en 1999, car c'était le désordre le plus complet; et il était approprié d'organiser la deuxième en 2003, puisque, pour la première fois, on pouvait observer un consensus suffisant en vue de l'approbation d'un code mondial antidopage. Quatre ans plus tard, l'AMA sera prête à évaluer l'application du Code et les implications que cela aura pour l'avenir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que le dossier d'appel d'offres (qui a été demandé en novembre) a été préparé sur la base de l'expérience acquise en 2003. On estime actuellement que la conférence devrait avoir lieu à la fin 2007. Si on profite de la Conférence pour étudier les éventuels changements à apporter au Code, cela laissera suffisamment de temps pour mettre en place une large consultation en vue des changements suggérés. L'administration de l'AMA ne souhaite pas suggérer ces changements formellement avant que la Convention ne soit mise en place et que les gouvernements n'aient fait l'expérience de son application.

Pour ce qui est du financement, quelques idées ont été avancées. En 2003, on a dépensé USD 200 000 au total, et le but serait de ne pas dépasser cette somme en 2007. Il sait que quelques villes seraient heureuses d'accueillir la conférence. À moins qu'on demande à l'administration de l'AMA de s'arrêter, il aimerait diffuser le document d'appel d'offres immédiatement, afin de pouvoir présenter une réflexion sur les réponses qui lui auront été données à la réunion de septembre.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique que le Mouvement olympique soutient l'organisation d'une telle conférence en 2007 pour des raisons évidentes. La conférence de 2003 a obtenu un grand succès et était nécessaire. De 2003 à 2007, beaucoup de choses se seront produites, d'où la nécessité d'un examen et d'un suivi. La Convention de l'UNESCO aura été signée en 2006. Parallèlement, il est indispensable de préciser qu'il ne sera pas obligatoirement organisé une conférence tous les quatre ans, et qu'à l'avenir toute conférence sera décidée selon la nécessité.

LE PRÉSIDENT considère qu'il s'agit d'une excellente idée.

M. LYONS déclare que l'Australie soutient également la proposition. Le document d'appel d'offres ne comprend aucune demande d'informations sur les capacités de sécurité. Il aimerait savoir s'il est prévu d'aborder cette question ultérieurement.

M. LAMOUR indique qu'un an après l'adoption du Code par les gouvernements, une conférence en 2007 sera utile, et il en soutient le principe.

M. REEDIE souligne que la Conférence ne devrait pas avoir lieu seulement pour changer le Code.

LE PRÉSIDENT estime que l'ordre du jour de cette conférence est un autre sujet. Elle ne sera certainement pas limitée aux changements du Code. Il est davantage préoccupé par le fait qu'il y avait déjà quelque 1 200 délégués à Copenhague. La question va se poser de manière aiguë en 2007, et l'AMA devrait peut-être rechercher un site pouvant accueillir 2 à 3 000 personnes. À propos des compétences en matière de sécurité, il lui semble que l'AMA serait négligente si elle ne soulevait pas cette importante question.

Une décision du Comité exécutif est nécessaire pour autoriser la publication de l'appel d'offres en vue de la conférence de 2007, qui aura sans doute lieu à la fin de l'été ou à la fin de l'hiver.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que la direction a envisagé la tenue de la conférence en octobre ou en novembre 2007. Un document d'appel d'offres sera produit en anglais, français et espagnol. La date limite de soumission de l'appel d'offres sera fixée au 31 août 2005, afin que cela puisse être discuté à la réunion de septembre. Le document inclura naturellement la question de la capacité d'accueil, et celle de la compétence en matière de sécurité fera partie des points à considérer.

LE PRÉSIDENT se demande si la date limite est la bonne. Peut-être serait-il préférable de faire cela en novembre. Car, pour autant qu'il sache, la moitié de l'Europe est en vacances à un moment ou à un autre du 1^{er} juin au 15 septembre.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST rappelle que la conférence de 2003 a eu lieu en mars. Si celle de 2007 doit avoir lieu plus tard dans l'année, il ne sera probablement pas possible d'appliquer les modifications éventuelles du Code aux Jeux olympiques de 2008. En revanche, avec une conférence en début d'année, ces modifications pourront être appliquées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL annonce qu'il procédera comme on lui dira, mais il estime que plus tard ce sera dans l'année, plus nombreux seront les pays à appliquer le Code. Donc, en ce qui concerne les gouvernements, ils auront davantage de temps pour observer le fonctionnement de cette mise en pratique. Deux dates pourraient peut-être être proposées dans l'appel d'offres et la date limite pourrait être fixée au 1^{er} octobre, pour prendre en compte les impondérables européens.

LE PRÉSIDENT signale que la première conférence a eu lieu en février 1999, la seconde en mars 2003.

M. REEDIE souhaite informer la directrice de la communication que les Comités olympiques européens lui ont demandé de s'enquérir auprès de l'AMA des possibilités de monter un petit programme de sensibilisation au Festival olympique de la jeunesse européenne au début juillet. Ceci a des implications financières qui pourraient être prises en charge par les Européens. Il demande à la directrice de la communication son avis sur la question.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale que le plan de sensibilisation 2005 est déjà en application et l'équipe de sensibilisation sera à cette époque aux Jeux méditerranéens. Il s'agit de ressources humaines plutôt que de ressources financières. Il étudiera volontiers la demande qui vient d'être faite, mais cela pousse l'AMA à ses limites.

LE PRÉSIDENT estime qu'il s'agit d'une décision administrative.

DÉCISIONS

1. Le document d'appel d'offres de la conférence mondiale de 2007 comprendra deux dates; et la date limite sera fixée au 1^{er} octobre 2005.
2. Les conférences n'ont pas lieu tous les quatre ans obligatoirement. À l'avenir, la tenue de toute conférence sera décidée en fonction de la nécessité du moment.

5. Finances

5.1 Actualisation sur les finances

M. REEDIE demande à M. Niggli d'informer les membres des dernières nouvelles en matière de finances.

M. NIGGLI demande aux membres de se reporter aux rapports qui figurent dans leur dossier. Le comité finances et administration se réunira en août prochain. La raison en est qu'il disposera de sept mois de fonctionnement avant de se pencher sur les chiffres du budget de l'année suivante. Par ailleurs, il sera suffisamment tôt pour que le comité puisse présenter les résultats à la réunion du Comité exécutif en septembre.

Au 11 avril, l'AMA avait amélioré sa collecte des contributions des gouvernements par rapport à l'an dernier. C'est là un très bon signe.

DÉCISION

Il est pris note de l'actualisation sur les finances.

5.2 Mise à jour sur les contributions des gouvernements et du CIO

M. NIGGLI signale que 59% des contributions ont été perçues, ce qui représente un immense progrès. Les documents au point 5.2 de l'ordre du jour montrent que les contributions en retard ont été particulièrement bien collectées l'année précédente. Un certain nombre de régions ont effectué cent pour cent de leur paiement. L'Europe en est déjà à 94% cette année (36 pays sont parvenus à payer plus tôt cette année) et

l'Océanie a payé 100% de sa contribution, comme d'habitude. On a reçu un versement équivalent du CIO comme c'est désormais la routine, effectué environ 48 heures après que l'AMA en a fait la demande. Les chiffres montrent donc bien que l'AMA collecte ses fonds toujours mieux et plus vite. L'Agence est très reconnaissante envers les gouvernements de leurs efforts.

Du côté des gouvernements, USD 6,5 millions ont été perçus cette année et, avec les paiements qui seront effectués prochainement par le Japon et les Etats-Unis, l'AMA parviendra au même niveau que l'année dernière. On peut espérer qu'avec les pays restants, l'AMA parviendra au même pourcentage de collecte, sinon mieux, cette année. Tout va donc dans le bon sens.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur les contributions des gouvernements et du CIO.

5.3 Comptes 2004

M. REEDIE demande aux membres de se reporter aux comptes arrêtés au 31 décembre 2004. Ils seront formellement soumis à l'approbation du Conseil de fondation le lendemain. Les comptes ont été préparés selon les Normes comptables internationales (IFRS), qui, de son point de vue ne sont pas le format idéal pour des organisations telles que l'AMA ou le CIO, mais cela est une autre question. Le système est largement conçu pour de grandes sociétés cotées en bourse afin que les investisseurs potentiels puissent prendre connaissance des comptes et les comprendre, grâce à une uniformité de présentation. L'AMA a donc dû modifier son système et présenter ses comptes d'une manière spécifique. Dans les notes, qui sont de plus en plus longues, l'AMA a dû expliquer, notamment, les dispositions d'urgence prises en faveur des engagements de recherche auxquels l'Agence a souscrit. Les comptes devront être étudiés de près entre aujourd'hui et demain et, s'ils ont des questions, les membres pourront les poser à M. Roth le lendemain.

Le *Rapport de gestion*, qui occupe les deux dernières pages des comptes 2004, tente d'expliquer la très complexe question des sommes reportées dans les comptes et des changements intervenus entre 2003 et 2004.

L'une des observations faite par le Mouvement olympique, qui contribue de manière essentielle au financement de l'Agence, est que les comptes de l'AMA semblent montrer un bilan de USD 19,8 millions. L'AMA n'a pas fait d'autres investissements et ne dispose que d'argent comptant. Les disponibilités sont là, mais elles ne sont pas librement disponibles à la distribution.

Il demande aux membres de se reporter au document intitulé *Allocation des fonds de l'AMA au 31 décembre 2004* et passe à la présentation du document. C'est l'histoire vraie, car les comptes exposent la réalité de l'histoire présentés conformément aux IFRS, mais pour les membres du Comité exécutif, c'est ce qui se passe réellement. On trouve ici la question de savoir si l'AMA consacre de l'argent à l'éducation et si des fonds de prévoyance sont mis de côté ou non. Ce qu'il veut que chacun comprenne bien, c'est que le chiffre de plus de USD 19 millions qui figure dans les comptes n'est qu'un exercice comptable qui résulte de la méthode que l'AMA a dû utiliser. L'Agence n'est pas aussi riche que cela. Cela étant dit, plus les fonds qu'elle détient en banque sont importants, et plus elle investit sagement pour produire des intérêts, plus ces derniers augmentent et plus l'AMA pourra les utiliser à son profit. Il est heureux que les comptes soient soumis au Conseil de fondation le lendemain. Il les soumettra lui-même et précisera également comment l'AMA est passée de plus de USD 19 millions à ce qui est finalement laissé dans les comptes pour les dépenses.

LE PRÉSIDENT demande à M. Reddie s'il souhaite l'approbation du Comité exécutif avant de soumettre les comptes au Conseil de fondation.

M. REEDIE répond que non, il ne recherche pas d'approbation. Le rapport est présenté simplement pour information. Il estime que les comptes sont présentés sous une forme correcte.

LE PRÉSIDENT signale que les vérificateurs ont jugé les comptes fidèles et complets.

M. LARFAOUI se reporte au chiffre de USD 19,156 680. L'AMA ne pourrait-elle pas augmenter le montant épargné pour les contrôles ?

M. NIGGLI répond que, lorsque l'année dernière, l'Agence a présenté le budget, l'usage de fonds supplémentaires disponibles a été approuvé par le Conseil de fondation. Si autre chose était proposé, on pourrait prendre une décision sur l'allocation de ces fonds.

M. LARFAOUI demande si le Comité exécutif pourrait faire une telle proposition, puisque USD 7 millions ne sont pas utilisés.

M. NIGGLI répond que les USD 7 millions sont utilisés et qu'ils ont été alloués aux projets de recherche. Il s'agit simplement d'une question d'échéances.

LE PRÉSIDENT indique qu'il serait peu enclin à ce que le Comité exécutif prétende modifier une décision du Conseil de fondation. Il demande au Comité exécutif de réfléchir avant de changer plutôt que de tenter de réinventer quelque chose qui a déjà été décidé en 2005.

M. REEDIE se réfère au document intitulé *Etat actuel par rapport au Budget prévu, Période finissant le 31 décembre 2004*, qui les membres trouveront dans leur dossier. Il s'agit d'un exercice qui est devenu incroyablement sophistiqué et qui commence à donner à l'AMA le sens des mouvements et dépenses. Si on s'y intéresse rapidement, on constate que les chiffres qui dépassent largement les 100% posent des problèmes, et ceux en dessous sont, d'un point de vue purement financier, tout à fait bienvenus. Au final, l'AMA a collecté plus de 90% de ses recettes de l'an passé et elle a dépensé 76% de ses dépenses budgétées. LAMA a donc été un peu haute en terme de ce qu'elle avait prévu de pouvoir dépenser, ce qui pour une large part résulte d'une bonne gestion. C'est là un instrument très utile car, au fur et à mesure de sa progression, il devient de plus en plus facile d'établir un budget pour l'année suivante. Le comité dispose en effet d'une compréhension beaucoup plus précise des types de dépenses de routine qui sont celles de l'AMA.

L'AMA a été informée par ses conseillers financiers qu'en 2004, USD 1 million de dépenses avait été capitalisé dans le projet ADAMS.

DÉCISION

Les comptes de 2004 sont notés.

5.4 Comptes trimestriels de 2005 (1^{er} trimestre)

M. REEDIE demande aux membres de se reporter aux *Bilan et compte de résultat – 1^{er} trimestre 2005* et à l'*Etat actuel par rapport au Budget prévu – 1^{er} trimestre 2005*. Les comptes font état de dépenses relativement modestes. Cela s'explique par le fait que les chiffres les plus élevés consacrés aux engagements de recherche ne se présentent qu'à la fin de l'année. Les comptes sont présentés de manière extrêmement détaillée. C'est à son avis l'effet de la transparence, et personne ne peut douter de la manière dont l'AMA lève ses fonds et les dépense.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que, pour l'administration, cela signifie des rapports reçus tous les mois. Ils sont étudiés par rapport aux activités menées, et chaque directeur peut préciser pourquoi les montants affectés n'ont pas encore été dépensés dans son secteur. Cela semble donner une certaine garantie à la trésorerie. En conséquence, l'AMA peut réagir avec justesse quant à la manière dont elle dépense son argent. Par exemple, historiquement, l'AMA tient des réunions de son comité Santé, médecine et recherche en septembre pour approuver les projets de recherche, Il n'y a

pas de raison néanmoins qui empêcherait une réunion en mars, pour que l'argent puisse être débloqué plus tôt. De telles questions pourraient être abordées à la réunion de septembre, car cela pourrait faire progresser la manière dont les chiffres sont perçus.

Comme l'a indiqué M. Reddie, le taux de perception des contributions s'est énormément amélioré. L'AMA en est actuellement à 60% de son total. Deux ans auparavant, elle en était à 6% à la même époque de l'année.

Il étudiera la manière dont l'AMA dépense, afin de garantir des dépenses équilibrées et faciliter les rapports de M. Reddie et de son équipe, et pour que les membres puissent constater que les fonds sont dépensés correctement.

DÉCISION

Les comptes trimestriels 2005 sont notés.

5.5 Projet de budget 2006

M. REEDIE informe les membres que le document *Projet de budget 2006* qui est dans leur dossier est une première tentative d'élaborer un budget pour 2006. Il s'agit d'un budget tout à fait préliminaire pour déterminer bien à l'avance les taux de contribution des autorités publiques, puisque leurs procédures budgétaires sont plus longues et plus complexes que celles du Mouvement olympique. Ce budget a été préparé avec un chiffre qui fait comme si, en cas d'approbation, on parviendrait à une augmentation d'environ 2,7 %. Il croit plutôt, que s'il y a une inflation mondiale, l'AMA doit la prendre en compte, parce que sinon cela voudra dire que dans cinq ans l'augmentation sera énorme, ce qui selon son expérience tend à provoquer un certain niveau de résistance.

Il ne veut pas que les membres du Comité exécutif s'étendent sur la manière dont l'AMA pourrait dépenser l'argent, car c'est ce dont traitera la réunion du comité finances et administration à Lausanne le 20 août. Il espère que les *Notes au budget* ajoutées sous les rubriques aideront les membres. Elles donnent aux membres une certaine idée du type de programmes auxquels l'AMA prendra part et le type de priorités dont elle tiendra compte dans son budget, et cela sera présenté pour approbation du Comité exécutif lors de sa réunion de septembre. Il s'agit d'un niveau de contribution à partir duquel, s'il est accepté, le comité finances et administration travaillera. En cas de refus, le comité tiendra compte d'un chiffre légèrement différent.

M. OWEN rappelle qu'il y a eu une augmentation plutôt conséquente de 7% du budget en septembre dernier. Il avait compris que c'était parce que l'AMA voulait se rattraper parce qu'elle n'avait pas pris de précaution en vue de l'inflation. Est-ce la réponse ou s'agit-il d'une extension des programmes ?

M. REEDIE répond que c'est un peu des deux. En principe, il s'agit de tenir compte de l'inflation. C'est la base de la suggestion.

M. NIGGLI signale également la chute du dollar américain l'année précédente et un certain nombre de nouvelles activités.

M. MIKKELSEN indique que le Forum de coordination européen a étudié la question, et il souhaite faire état des recommandations qui ont été formulées. Tout d'abord, que des indicateurs soient mis au point et présentés. Par exemple, il faut que les coûts du personnel soient présentés de manière transparente. Le forum a rappelé avec insistance que les budgets des gouvernements sont partout soumis à de sérieuses contraintes, y compris en ce qui concerne l'antidopage, et que les autorités gouvernementales sont par principe hésitantes à autoriser une augmentation. Néanmoins, le forum a reconnu que certains programmes pouvaient avoir besoin de prendre de l'essor, et il a approuvé toute augmentation correctement motivée et dont les mérites auront été retenus.

LE PRÉSIDENT indique qu'il est clair pour le comité finances et administration que les augmentations de budget, le cas échéant, correspondent à des activités qui doivent être entreprises. Il est nécessaire de tenir compte du coût de revient pour l'AMA de son droit indépendant de faire appel devant le TAS. Un nombre conséquent de sportifs sont prêts à

monter des défenses très onéreuses, et l'AMA va devoir traiter avec eux. Il est important qu'elle n'obtienne pas de décisions en sa défaveur du seul fait qu'elle aurait dépensé moins qu'eux. Les décisions du TAS ont jusqu'à présent été favorables. On est de plus en plus convaincu que le TAS est capable de régler un grand nombre de questions soulevées avant de rendre sa décision. Néanmoins, l'AMA doit être là même s'il s'agit d'une dépense qu'elle n'a pas encore eu à prendre en charge.

Par ailleurs, il va falloir également se décider à propos d'autre chose. Il pourrait être possible de faire appel à l'extérieur et de lever des fonds privés, mais on n'a aucun intérêt à le faire si les partenaires en profitent pour annoncer qu'ils n'auront plus besoin de payer autant. L'AMA fonctionne à partir d'un budget sans filet, et si elle peut lever davantage de fonds, il lui faudra obtenir une décision de principe du Mouvement olympique et des gouvernements selon laquelle elle ne subira pas de diminution des niveaux de soutien actuels. Il demande aux membres de réfléchir à cette question. Il s'agit de franchir le pas, et il estime que le gisement potentiel est évident, mais il n'est pas prêt à s'y attaquer si cela signifie que les partenaires se désengagent.

M. REEDIE remercie M. Mikkelsen. Il aimerait recevoir les réflexions du Forum européen. Si cela peut être utile à la transparence des comptes, il se penchera volontiers sur la question. Quant à la question du financement supplémentaire, le comité finances et administration est d'avis de l'encourager sur la base de projets. Il est parfaitement au courant des risques que cela suppose.

Il remercie les membres de leur travail et de leur lecture des documents, et il remercie également MM. Niggli et Pisani pour la qualité de leurs informations. Il estime que les membres ont reçu tout ce qu'il leur fallait savoir sur les finances de l'AMA.

LE PRÉSIDENT estime que l'absence de questions indique que les informations étaient bien complètes et transparentes.

DÉCISION

Le projet de budget 2006 est noté.

6. Juridique

6.1 Compte rendu d'activités juridiques

M. NIGGLI déclare que, concernant ADAMS, les choses avancent sur le plan juridique. Ceci a été réalisé en deux étapes. La première a été de faire en sorte que le logiciel respecte bien les conditions juridiques requises. La deuxième phase comprend l'établissement de relations contractuelles correctes avec les utilisateurs du système. Il y aura des contrats en ligne et des contrats sur papier pour les divers utilisateurs. La partie juridique d'ADAMS est une affaire en cours.

La première annexe au rapport, *Gestion des résultats et procédure d'appel*, est un document détaillé sur la manière dont l'AMA gère en interne les informations qu'elle reçoit concernant les résultats d'analyse anormaux qui entraînent des décisions disciplinaires de la part des FI et la question de savoir si l'AMA doit ou non faire appel. En bref, on se trouve en présence de deux situations : soit l'AMA a reçu une décision dont elle est satisfaite et elle la classe, soit l'AMA est en présence d'une décision qui ne respecte pas entièrement le Code et, après avoir considéré les éléments, soit elle contacte la FI concernée pour discuter de la question sans faire appel, soit elle décide qu'elle souhaite faire appel, auquel cas un projet de rapport détaillé est rédigé et une décision est prise par le Président et le directeur général sur la question de placer ou non l'appel. Toute la procédure a été détaillée pour les membres.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST déclare qu'on lui a demandé, au nom du Mouvement olympique et de quelques FI, de préciser que la gestion individuelle de cas devrait absolument comprendre une clause indiquant que l'AMA ne fera aucun commentaire durant le traitement de l'affaire au niveau de la FI concernée. L'AMA ne pourra intervenir

qu'après qu'une décision finale aura été prise, pour décider si elle fait ou non appel. Il estime que ce principe doit être clarifié.

M. LARFAOUI déclare que la prise de décision par les FI pose un problème. Certains statuts de FI précisent que les parties intéressées peuvent faire appel devant le TAS. Si l'AMA peut faire appel, qu'arrivera-t-il aux décisions des FI et quel sera leur rôle dans la lutte contre le dopage ?

LE PRÉSIDENT estime qu'il y a lieu de faire une distinction. Il s'estime autorisé à faire des commentaires sur des cas de dopage. L'AMA ne lance aucune action tant qu'elle n'a pas le droit de faire appel, mais elle peut déclarer qu'elle n'a pas l'intention de faire un commentaire sur les cas dont on attend la décision. Il approuve sans réserve le fait que l'AMA n'agira pas tant qu'elle n'est pas absolument en droit de le faire.

Concernant ce que M. Larfaoui a déclaré, si une décision est prise au niveau national, cela confirme le droit de la FI de faire ou non appel. Si elle décide de faire appel et se présente devant le TAS, l'AMA pourrait se joindre à elle et intervenir dans cet appel. Il ne sera pas possible de repasser devant le TAS une seconde fois. Si l'AMA n'approuve pas ce que le TAS a décidé lorsque la FI a plaidé sa cause, ce sera un manque de chance pour elle, mais pour certaines FI, qui ne sont pas autour de la table, peu leur importera parfois de perdre. Il est donc indispensable que l'AMA aborde cette question plus sérieusement avec les FI.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souligne que M. Niggli n'a pas encore abordé dans sa présentation orale la question de la deuxième annexe à son document. L'AMA étudie ces cas tous les jours, en fonction des décisions des FI. L'AMA s'entretient avec les FI. En ce qui concerne l'affaire Knauss, par exemple, l'Agence est en contact avec la FIS. Le sportif a placé un appel, et l'AMA collabore avec la FIS afin d'étudier comment elle peut être présente aux côtés de la FIS à l'audition. C'est ce qui a été décidé.

En ce qui concerne l'affaire de cycliste Hamilton, le sportif a menacé de faire appel. Il ne l'a pas encore fait, mais, lorsqu'il le fera, l'AMA collaborera avec l'UCI et USADA pour s'assurer que l'affaire est correctement présentée. L'AMA a parlé par le passé de la mise à disposition de telles informations.

LE PRÉSIDENT déclare que toutes les FI doivent bien comprendre comment fonctionnera la procédure. Peut-être la question devrait-elle être abordée sous un point de l'ordre du jour, afin que toutes les FI soient en mesure de comprendre.

M. NIGGLI souligne que l'AMA a le droit de faire appel, dans les mêmes délais que les FI. L'AMA doit d'abord s'enquérir de ce que la FI a décidé de faire avant de décider à son tour de faire appel ou non. L'AMA doit prendre contact avec la FI pour une action coordonnée. À certaines occasions, ceci a été perçu comme une forme de pression de l'AMA sur les FI, ce qui n'est pas du tout le cas. L'AMA doit se préparer en conséquence et savoir ce que la FI a l'intention de faire.

LE PRÉSIDENT déclare qu'on pourrait peut-être dire que les FI pourraient décider, et ensuite l'AMA disposerait d'une période de trente jours supplémentaires.

M. NIGGLI répond que cela serait sans doute le meilleure façon de procéder, pour autant que cela soit repris dans les règles des FI.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST considère que, si l'AMA est en présence d'un cas pour lequel elle estime qu'elle doit faire appel, on ne sait pas qui doit prendre la décision en son nom. Est-ce l'administration ? Ou existe-t-il un conseil chargé des appels au sein de l'AMA, composé de membres du Conseil, dont deux sont des spécialistes du droit et l'autre un expert médical ? Comment l'AMA a-t-elle l'intention de procéder ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL estime qu'être juriste lui-même peut s'avérer utile, et le fait que le Président l'est aussi est une grande ressource pour l'Agence. Dès qu'une commission de juristes est constituée, un grand nombre d'idées sont avancées et cela leur prend du temps à se décider. L'une des attitudes pratiques adoptées est que la recommandation vient du département juridique, passe par un certain nombre de juristes

avant de parvenir au directeur du département juridique. Ensuite, la recommandation est soumise au Président et au directeur général, qui prennent une décision finale.

S'il existe un manque de confiance quant à leur capacité d'agir, il espère que les membres le feront savoir, et d'autres personnes seront jointes au processus de décision. Sinon, toute le processus s'allongera jusqu'au point d'avoir des discussions juridiques, ce qui mettra en place une autre procédure qui à son avis ne fera que retarder la question.

M. NIGGLI rappelle qu'il s'agit de décisions qui doivent être prises cinq à six fois par semaine. L'AMA dépend des règles des FI. Ce n'est pas comme une FI traitant de ses propres cas. Il est nécessaire de s'adapter aux circonstances et d'être prêt à réagir.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST insiste pour dire qu'il ne s'agit pas de défiance, mais d'une question de principe. Il est satisfait de la manière dont la question est traitée pour le moment, mais il viendra un temps où le président et le directeur général de l'AMA ne seront pas des juristes. Où en sera l'AMA dans ces conditions ? Il souhaitait soumettre le principe. Il pourrait être nécessaire de réviser la décision à l'avenir, si la composition du bureau s'avérait différente en termes de compétences.

C'est pourquoi il propose d'approuver la manière selon laquelle les affaires seront traitées pour le moment, mais les circonstances pourraient devenir différentes à l'avenir, et cette décision devra alors être révisée.

LE PRÉSIDENT est d'accord. Il estime que c'est tout à fait juste. Il est plutôt satisfait de la manière dont les choses se passent à l'heure actuelle. Mais, si le personnel change, des modifications pourraient être nécessaires. Néanmoins, tant que ce n'est pas arrivé, il lui semble que le système fonctionne de manière satisfaisante. Il donne lieu à un grand nombre de consultations, et pas seulement avec des juristes. Il remercie le professeur Ljungqvist d'avoir soulevé la question, ce qui est légitime pour l'avenir.

M. STOFILE est heureux d'apprendre que ce ne sont pas que les juristes qui prennent ces décisions.

M. NIGGLI se réfère à la deuxième annexe au rapport, intitulé *Résumé des cas*, et il en fait lecture.

Depuis la rédaction de ce rapport, deux autres affaires sont passées en appel. L'une d'entre elles concernait un motocycliste, l'autre avait à voir avec le basket-ball. Les procédures de ces deux cas sont en cours et sont relatives à des sanctions que l'AMA estimait inappropriées.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie M. Niggli de son rapport complet. Il se réfère au cas du joueur de tennis où il était correctement mentionné que l'ATP n'avait pas signé le Code, alors qu'il lui semblait que l'ITF l'avait fait. Quelle est la relation entre l'ITF et les ATP ?

M. NIGGLI lui répond que l'ITF est responsable d'un certain nombre de compétitions, telles que la coupe Davis et les grands chelems. Les autres compétitions sont sous l'autorité de l'ATP.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST avait compris qu'il y avait une sorte d'accord relatif à l'application des règles antidopage et de la gestion des cas entre l'ITF et l'ATP.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL lui répond qu'il y a bien quelques mouvements dans ce sens, mais l'ITF a indiqué qu'elle voulait s'emparer des questions qui ont surgi avec l'ATP et la WTA pour voir si tout cela pouvait être regroupé sous la même égide, à savoir les règles de l'ITF. Des progrès significatifs ont eu lieu. L'AMA se félicite de ces progrès, compte tenu de la situation qui prévalait il y a quelques années.

M. REEDIE signale que l'ATP est l'une des sept associations sportives qui sont passées devant la commission de réforme du Sénat des Etats-Unis. Il estime que tous les messages que l'ATP reçoit sont les bons messages, et il estime que l'AMA peut y voir un encouragement.

M. NIGGLI demande aux membres de se reporter aux deux documents qui figurent dans leur dossier en relation avec la FIFA. Le premier, intitulé *Problème FIFA / AMA*, est un compte rendu des réunions et des manifestations qui se sont tenues relativement à la FIFA en 2004. D'autres réunions ont également eu lieu avant cette date.

L'AMA a reçu, la semaine précédente, les règles disciplinaires de la FIFA, et un certain nombre de difficultés majeures sont apparues, ce qui signifie que ces règles ne respectent pas le Code. Le deuxième document dans le dossier des membres, intitulé « *Changements à apporter à la réglementation de la FIFA pour respecter le Code* », détaille les problèmes qui se posent relativement à la gestion individuelle des cas, aux sanctions, aux appels, à la procédure des AUT et à la reconnaissance mutuelle.

En bref, telle est la situation et, en conclusion, la réglementation de la FIFA ne suit pas les dispositions du Code.

LE PRÉSIDENT conclut que la FIFA ne respecte pas le Code. Que doit faire l'AMA à ce sujet ?

M. MIKKELSEN remercie le personnel et le Président de l'excellent travail réalisé pour tenter de faire pression sur la FIFA pour qu'elle respecte le Code. Il est extrêmement important, pour les gouvernements, que la FIFA respecte le Code. Le Forum de coordination européenne, à sa réunion de la semaine précédente, s'est entendu pour que les gouvernements continuent d'inciter les associations nationales de football à accentuer leur pression sur la FIFA. Les gouvernements peuvent faire pression sur la FIFA par le biais de leurs associations nationales de football et par l'UEFA. Il est temps de voir si l'AMA doit prendre ou non des décisions drastiques. Les règles ne laissent aucun doute. Si une fédération ne respecte pas le Code, elle doit être sanctionnée. Il espère que le CIO est prêt à relever le défi.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST explique qu'il se sent encouragé à faire ses commentaires. Il fait écho aux félicitations de M. Mikkelsen sur le travail de l'AMA pour obtenir que la FIFA la rejoigne. En ce qui concerne les Jeux olympiques, aucun sport n'est accepté si sa FI n'a pas adopté le Code et il lui semblait qu'à son congrès de Paris la FIFA l'avait adopté à temps pour les Jeux d'Athènes. Il s'est avéré que les nouvelles règles que la FIFA a rédigées ne respectaient pas le Code sur des points fondamentaux, ce qui est absolument inacceptable et l'a énormément surpris. Naturellement le CIO doit également traiter cette question, et il est nécessaire qu'une décision soit prise, d'autant plus avant la Coupe du monde de la FIFA en 2006. C'est un problème sur lequel on a déjà attiré l'attention du CIO au moment des Jeux olympiques. Il est très décevant que la FIFA n'ait pas comblé les attentes soulevées après sa déclaration lors de son congrès.

M. LARFAOUI reconnaît que l'AMA a droit à des félicitations. L'ASOIF doit faire pression sur la FIFA, avec le CIO et les gouvernements, pour l'amener à respecter les engagements qu'elle a pris à son congrès de Paris. Il était pratiquement certain que le Code ne serait pas respecté. Il considère que tout le monde doit faire pression sur la FIFA.

M. OWEN demande quelles sont les raisons des réticences de la FIFA, selon l'AMA.

M. NIGGLI lui répond qu'il n'a pas de réponse du point de vue juridique.

LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une question juridique, mais cela en est devenu une. On a l'idée à la FIFA qu'on est plus important que n'importe quelle organisation et/ou gouvernement sur terre. Le directeur général s'est rendu au congrès de Paris. Le congrès de la FIFA a adopté sans réserve le Code mondial antidopage. Le vote a été unanime. La FIFA a changé ses règles médicales, mais elle n'a pas bougé en ce qui concerne ses règles juridiques. Il est nécessaire que les partenaires de l'Agence collaborent étroitement dans cette affaire. Il a une suggestion : soit l'AMA pourrait déclarer que la FIFA ne respecte pas le Code et demander aux partenaires de faire ce qu'ils ont à faire; soit l'AMA pourrait dénoncer la FIFA au préalable, lui demander de se mettre en règle avec le Code, et, si cela n'aboutit pas, chacun décidera alors quoi faire.

M. KASPER précise que les 7 et 8 juillet, un vote attendu aura lieu pour savoir si chacun des sports doit rester au programme olympique ou non. Il lui semble que, si l'Agence déclare que la FIFA ne respecte pas le Code, cela pourrait faire pression sur elle pour lui éviter de sortir du programme olympique.

LE PRÉSIDENT déclare que, plutôt que d'appuyer sur le bouton nucléaire immédiatement, l'AMA pourrait dire qu'elle appuiera sur le bouton si la FIFA ne fait pas précisément ce qu'elle lui enjoint de faire.

M. STOFILE estime qu'il s'agit tout simplement d'arrogance de la part de la FIFA. Il a entendu que l'AMA devrait peut-être rappeler à la FIFA avant la décision de juillet qu'elle ne respectait pas le Code, et que de ce fait elle allait être exclue de la communauté olympique. Il n'est pas certain que sera suffisant. Il a eu à traiter avec la FIFA au cours des quatorze derniers mois et il ne croit pas qu'elle sera très impressionnée par l'ultimatum de l'AMA. Il estime que, si l'Agence traite de la question collectivement avec les gouvernements et le Mouvement olympique, il reviendra alors aux gouvernements de déclarer que, pour autant que cela ait un impact sur leurs propres ressortissants, ils ne peuvent autoriser de matches de la FIFA sur leur sol. L'Allemagne étant en train d'organiser les matches préliminaires de la Coupe du monde 2006, la FIFA doit se rendre compte qu'elle la met en grand danger. L'Afrique est également dans le coup, puisqu'elle accueillera la Coupe du monde en 2010, mais elle préférerait ne pas avoir à régler la question à ce moment-là. Il préférerait que l'Allemagne résolve la question immédiatement. Il est indispensable que des mesures particulières soient prises par le CIO et les gouvernements.

M. MIKKELSEN indique qu'ils ont pris contact avec M. Schilly, le ministre allemand des Sports, qui s'est montré très ferme à propos de la FIFA. Il soutient la deuxième suggestion du Président. L'AMA devrait en effet indiquer à la FIFA ce qu'elle doit faire pour respecter le Code, et la FIFA devra se mettre en règle avant une certaine date. Il faut que les gouvernements fassent pression autant que possible sur leurs associations nationales de football, et ensuite on peut espérer que les partenaires de l'AMA montreront que le CIO et les gouvernements peuvent inciter la FIFA à respecter le Code.

M. REEDIE considère qu'il faut tenir compte de la question à laquelle le CIO devra répondre le 8 juillet, qui est davantage liée à la taille du programme olympique qu'au comportement des FI en général.

Il croit que des délais plus courts sont plus dangereux. L'AMA doit se montrer cohérente dans ses déclarations, et il faut se souvenir de ce qui s'est passé jusqu'au moment où la FIFA a accepté le Code à l'unanimité lors de son dernier congrès. On doit se rappeler que ce sont les règles médicales et non juridiques qui ont été modifiées, et l'AMA doit savoir exactement quelles règles juridiques doivent être changées. Elle doit dire au monde que la FIFA a un congrès en septembre 2005 et lui indiquer que le monde insiste pour que ses règles changent, car cela ne manquera pas, sinon, d'avoir des conséquences. Le CIO pourrait s'en charger, même s'il a le temps pour lui puisque la prochaine compétition de football olympique n'aura pas lieu avant les Jeux de Pékin en 2008. L'une des questions vraiment épineuses reste pour le gouvernement allemand, qui organise le plus grand spectacle du monde en 2006. Et un commentaire très ferme de la part des gouvernements suggérant à leurs associations nationales de football et à la FIFA qu'ils attendent qu'elles respectent le Code avant de prendre part à une manifestation internationale majeure serait d'une grande aide. Il serait tentant d'annoncer que la FIFA a tort. Si l'AMA pouvait préciser publiquement combien de fois elle a tenté d'amener la FIFA à respecter le Code et indiquer que les gouvernements et le Mouvement olympique ne se satisfont pas de la situation et préciser à l'avance le congrès de la FIFA en septembre, toute la pression se reportera sur la FIFA le moment venu. La réunion du Comité exécutif de l'AMA en septembre pourra être une occasion.

M. BURNS se réfère aux documents. Il lui semble que la FIFA a été avertie à de multiples occasions.

M. NIGGLI rappelle que deux lettres détaillant la question ont notamment été envoyées à la FIFA, lui demandant de modifier ses règles juridiques.

M. BURNS demande quelles en ont été les réponses.

M. NIGGLI précise que la réponse a été reçue une semaine auparavant.

M. LAMOUR rappelle qu'il est indispensable d'être très précis en ce qui concerne la voie à prendre. À présent, plusieurs problèmes se posent : l'application du Code et la décision concernant le programme olympique. Il faut absolument éviter de mélanger les deux questions. L'AMA est une organisation qui réunit les gouvernements et les représentants du Mouvement olympique. Elle ne devrait pas associer deux problèmes à une décision qui peut avoir de sérieuses conséquences.

A Berlin, à la réunion de SportAccord, d'autres points ont été soulignés, dont un notamment selon lequel l'AMA ne serait qu'un fournisseur de services. Il est sûr que le Code sera appliqué au bout du compte. Toutefois, il est important d'aborder ce qui a été dit à propos de l'AMA fournisseur de services. Cela remet l'Agence en question et ajoute à la complexité du problème que pose l'application du Code par les divers partenaires. Il est d'accord avec les suggestions de M. Reedie. Les autres décisions susceptibles d'interférer dans l'application du Code ne doivent pas être confondues avec cette question.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST est entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit par ses collègues. La FIFA est parfaitement au courant de la Session du CIO à Singapour et de la décision qui y sera prise. Il sait que les Jeux olympiques ne sont pas importants pour la FIFA, car c'est son image qui lui importe avant tout. La Coupe du monde de la FIFA est de loin la plus importante des manifestations sportives. Et l'AMA devrait fixer le Congrès de la FIFA comme délai.

LE PRÉSIDENT rappelle que le personnel n'a pas encore pu se prévaloir de l'appui d'une décision du Comité exécutif. Il serait favorable à ce qu'on dise que, jusqu'à présent, la FIFA ne respecte pas le Code. Certains changements doivent intervenir avant son congrès, faute de quoi la nature provisoire de la déclaration de non respect sera retirée, et l'AMA informera formellement ses partenaires que la FIFA ne respecte pas le Code mondial antidopage. La FIFA ne peut pas prendre le risque que les gouvernements interdisent le déroulement de tout match sur leur territoire. Une combinaison des gouvernements et du mouvement sportif sera indispensable pour résoudre le problème. La FIFA doit admettre qu'elle n'est pas différente d'une autre FI, en dépit de sa taille et de son pouvoir.

M. REEDIE explique que l'énoncé est également essentiel. Il suggère de souligner les secteurs du Code que l'AMA estime ne pas être respectés par la FIFA, plutôt que d'annoncer que provisoirement elle ne le respecte pas.

La diffusion de ce document est importante. Ce serait un message très puissant envoyé par les gouvernements à leurs associations nationales de football et une façon de leur dire qu'ils sont très préoccupés par la question. Il lui semble que préciser les secteurs où la FIFA ne respecte pas le Code implique une menace, plus que de déclarer que la FIFA ne respecte pas le Code provisoirement.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que l'AMA traite avec une organisation qui la considère moins qu'un insecte. S'effrayer de dire que la FIFA ne respecte pas le Code est un mauvais message envoyé au monde. Il estime que l'Agence devrait signifier à la FIFA que, si elle entreprend les changements nécessaires, alors le problème sera résolu. Dans le cas contraire, la FIFA sera alors acculée.

M. OWEN revient à la ratification de la Convention de l'UNESCO. Cela n'obligera-t-il pas les partenaires à exiger de leurs organisations sportives nationales de respecter le Code ?

LE PRÉSIDENT répond qu'en théorie, la Convention de l'UNESCO devrait, le moment venu, obliger les partenaires à exiger le respect du Code par les organismes qui dépendent d'eux.

M. LAMOUR note que les gouvernements n'ont pas encore adopté le Code et qu'ils n'ont pas encore terminé de rédiger la Convention. Ceci affaiblit la position des gouvernements. On va leur demander d'adopter le Code en février 2006, mais il leur faudra davantage de temps pour cela. Il préfère la suggestion de M. Reddie : préciser les secteurs où la FIFA ne respecte toujours pas le Code. Si elle ne réagit pas, elle sera alors considérée comme de mauvaise foi. On devrait faire pression sur elle à son congrès de septembre. Pour février 2006, il sait que de nombreux gouvernements ne seront pas prêts à adopter le Code. Il préfère donc la version suggérée, selon laquelle les gouvernements pourraient informer toutes les parties intéressées de la situation. Le délai accordé à la FIFA pour respecter le Code sera son congrès en septembre. Il s'agit d'une attitude ferme adoptée par l'AMA en tant qu'organisation qui rassemble le Mouvement olympique et les gouvernements.

M. LARFAOUI souligne que non seulement les gouvernements européens seront concernés, mais les gouvernements des cinq continents y participeront.

LE PRÉSIDENT précise qu'une décision doit être prise pour que, si la FIFA ne fait pas ce qu'on attend d'elle, l'AMA puisse déclarer qu'elle ne respecte pas le Code. La FIFA est un gros joueur et n'est pas convaincue que l'AMA ou M. Schilly feront quoi que ce soit au sujet de cette question. C'est pourquoi il suggère de déclarer que l'AMA a déterminé que la FIFA ne respectait pas le Code provisoirement, tout en lui indiquant ce qu'elle devrait faire pour sortir de cette impasse.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST estime que tout le monde est d'accord pour que le délai laissé jusqu'au congrès de la FIFA en septembre soit la date limite impérative, et que si la FIFA ne respecte pas le Code à ce moment-là l'AMA déclarera publiquement et officiellement qu'elle ne le respecte pas.

LE PRÉSIDENT rappelle qu'en interne, la FIFA considère l'AMA comme un second fusil.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que la FIFA traite l'administration de l'AMA sans aucun égard. Plutôt que de soumettre ses nouvelles règles juridiques à l'AMA pour avis (comme toutes les autres FI), la FIFA a imprimé les règles avant de les envoyer à l'AMA un mois plus tard. L'AMA a tenu des réunions très diplomatiques avec la FIFA et elle en est sortie à chaque fois avec l'impression que la FIFA allait revenir avec des propositions concrètes, ce qui n'a finalement jamais été le cas. Le Comité exécutif doit savoir que l'administration de l'AMA s'en tiendra à ce que le Comité exécutif a décidé. Mais un nouveau message faible ne fera qu'ajouter à la façon dont l'administration de l'AMA est traitée par la FIFA.

M. MIKKELSEN estime qu'il faut reconnaître que la FIFA ne respecte pas le Code, et il est d'accord avec la suggestion du Président. La FIFA a besoin de recevoir un signal fort de la part de l'AMA. Si la FIFA ne respecte pas le Code au moment de son congrès, alors la question sera réglée.

La FIFA déclare qu'il n'y a pas de problèmes. Un signal fort et une date butoir sont indispensables. Il soutient le point de vue du Président.

M. REEDIE exprime également son soutien au Président. Toute la question est de savoir comment l'AMA va présenter cela. Elle pourrait décrire le problème que M. Mikkelsen a défini, précisant que la FIFA a signé et modifié ses règles médicales, mais n'a pas changé ses règles juridiques et que, si elle n'est pas prête à adopter le Code intégralement en septembre, elle en subira les conséquences. Le message indiquera ainsi que le monde est au courant de la raison pour laquelle la FIFA ne respecte pas le Code.

LE PRÉSIDENT aimerait savoir, au cas où quelqu'un demanderait à la conférence de presse si la FIFA respecte le code, s'il peut répondre qu'elle ne respecte pas le Code et qu'une date limite lui a été imposée pour sa mise en règle.

La décision concernant ce problème est donc que l'AMA comprend que la FIFA ne respecte pas le Code et elle entend que celle-ci se mette en règle avant son prochain congrès. Si la question n'est pas réglée, cela entraînera des conséquences au niveau olympique et gouvernemental.

Il demande aux membres de garder confidentielle la décision concernant la FIFA jusqu'à ce que l'AMA en ait informé le Conseil de fondation le lendemain.

DÉCISIONS

1. La mise à jour du département juridique est notée.
2. La proposition d'informer la FIFA que l'AMA considère qu'elle ne respecte pas le Code et qu'elle attend que la FIFA se mette en règle avant son prochain congrès, et que si tel n'est pas le cas cela aura des conséquences au niveau olympique et gouvernemental, est approuvée.

7. Système de gestion et d'administration antidopage (ADAMS)

LE PRÉSIDENT annonce un bref rapport sur l'état du projet ADAMS.

7.1 Rapport d'étape sur les contrôles d'acceptation des usagers et le plan de mise en place

M. DIELEN déclare que les membres pourront tester le système le lendemain.

Il fait le compte rendu des principales étapes par lesquelles le projet est passé. Les spécifications ont été validées et les scripts de contrôles ont été mis au point. Ensuite, l'étendue de la première phase de mise en place a été déterminée. Les organisations avec lesquelles l'AMA collabore initialement comprennent l'IPC, la FIBA, l'UCI, la FITA, la FIS, l'IIHF, l'IRB, l'ISU, l'UIPM, USADA, le CCES, la JADA, l'ASDA, la SAIDS et le Comité olympique suisse, ainsi que les laboratoires de Montréal, Lausanne, Athènes, Tokyo et Bloemfontein. La mise en place fera usage de certaines parties du système ADAMS (comme les informations sur la localisation) et d'un petit nombre de sportifs (tel que des cyclistes sur piste).

Les partenaires ont été formés à Lausanne et à Montréal. Il remercie le CIO d'avoir autorisé l'AMA à utiliser sa salle de classe et de lui avoir fourni la liste de classification des disciplines sportives. La formation a eu lieu sur un jour et demi, ce qui montre la facilité d'utilisation du système. Un grand nombre de réactions ont été reçues.

Les serveurs d'hébergement et de production sont prêts, le service d'assistance est opérationnel, et l'AMA en est à l'étape finale de son programme de contrôle d'acceptation des usagers dont 70% était terminé au 9 mai 2005. Le cadre juridique a lui aussi été élaboré, et les contrats doivent à présent être signés par les divers partenaires.

En terme de contrôle d'acceptation des usagers, près de 1 500 scripts de contrôle ont été réalisés durant cette phase par les utilisateurs des ONAD, des FI, l'AMA et les sportifs.

Comme on peut s'y attendre pour tout type de projet, des difficultés ont surgi, sans pour autant qu'il s'agisse de blocages, ce qui est un succès considérable pour la mise en place d'un logiciel. Par ailleurs, le tiers des questions soulevées a été résolu.

M. DIELEN démontre ensuite comment le système est utilisé, signalant que les utilisateurs peuvent l'utiliser où qu'ils soient.

Les principales étapes du projet à venir comprennent la conclusion du contrôle d'acceptation des usagers, la mise en ligne d'ADAMS et la préparation de la deuxième

phase de mise en place pour août/septembre 2005. Cette deuxième phase comprend 25 à 30 organisations, et priorité sera donnée aux laboratoires et aux FI d'hiver (participant aux Jeux olympiques de 2006 à Turin). Le produit initial passera alors à sa troisième phase vers la fin de l'année ou au début de la suivante.

En terme de financement, les dépenses en 2004 se sont élevées à USD 1 265 283, ce qui comprend USD 1 million capitalisé. Cette somme est allée principalement aux frais de licence et de développement. Un budget de USD 1,8 million a été mis de côté en 2005. Les coûts de développement devraient considérablement diminuer.

MME ELWANI revient sur les informations figurant sur Internet. En ce qui concerne le problème des « hackers », elle aimerait savoir quelles sont les précautions prises par l'AMA.

M. DIELEN lui répond que l'AMA fait appel à la meilleure technologie disponible. Il y aura des questions pour les sportifs et des systèmes de rappel pour s'assurer que l'information n'est pas transmise à une personne qui accède au système par erreur. L'ensemble de la technologie est la même que les applications des banques. Naturellement, cela ne résout pas le problème du sportif qui diffuse son propre code d'identification sur un site Internet.

Il y aura des déclarations légales très claires, et la responsabilité de donner accès à une autre personne sera strictement précisée dans les contrats.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie M. Dielen de son rapport sur ADAMS, qui progresse de manière satisfaisante. En ce qui concerne les Jeux olympiques de 2006 à Turin, les préparatifs battent leur plein. Quelles sont les attentes de M. Dielen ? Il lui semble qu'il pourrait être difficile d'introduire de nouvelles conditions à ce stade. Il serait certainement intéressé de pouvoir se servir d'ADAMS le plus tôt possible.

M. DIELEN répond que l'AMA souhaite être disponible avec les informations qui sont dans le système, mais le CIO ni le TOROC ne seront pas obligés de mettre certaines choses en place à Turin. Le système sera là pour aider à la planification de Turin. L'AMA souhaite que les sept FI d'hiver soient intégrées dans le système pour que celui-ci puisse leur être utile d'une façon ou d'une autre.

M. LYONS demande comment ADAMS se comporte par rapport au plan de mise en place original. Y aura-t-il des problèmes d'interface quelconque relatifs au téléchargement des informations ?

M. DIELEN indique que les plans sont légèrement en retard par rapport à ce qui avait été prévu, principalement parce que l'AMA souhaitait obtenir d'autres participations dans le contrôle d'acceptation des usagers. Mais l'AMA respecte son programme autant que faire se peut en ce qui concerne son projet TI. En terme d'interface, le mécanisme d'importation devrait être prêt la semaine prochaine. Tous les laboratoires ont pris connaissance du format initial et ils savent quels champs il leur faudra fournir. Un laboratoire qui utilise un format non électronique devra procéder manuellement. Pour les autres interfaces, il est indispensable de faire en sorte que le système fonctionne à 100% avant que l'AMA puisse faire l'interface avec les autres systèmes.

M. REEDIE estime qu'il y aura beaucoup plus de travail si le système a autant de succès que prévu. Il voudrait poser la question du service d'assistance. Plus un système est efficace, plus sa gestion pose de difficultés. Et il sera peut-être nécessaire d'employer plus de personnes. Il se félicite des progrès accomplis jusqu'à présent, et il estime que l'AMA s'est très bien débrouillée pour en arriver là.

M. DIELEN répond que la plupart des opérations du service d'assistance sont sous-traitées, ce qui signifie qu'il n'y a pas besoin de personnel supplémentaire à l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie M. Dielen pour son rapport. ADAMS est un instrument extrêmement puissant, et il permettra la coordination de la lutte contre le dopage dans le sport beaucoup plus facilement que jusqu'à présent. Il s'agit d'un projet très ambitieux. L'Agence s'efforce de parvenir au plus haut niveau de sécurité disponible.

DÉCISION

Le rapport d'étape sur le contrôle
d'acceptation des usagers et la mise en place
d'ADAMS est noté.

8. Code mondial antidopage

8.1 Compte rendu d'activités

M. ANDERSEN demande aux membres de se référer aux rapports dans leur dossier et leur annonce qu'il va présenter les secteurs présentant des difficultés en relation avec le Code.

L'AMA est préoccupée par les CNO. Les 202 CNO ont signé le Code. Cinquante quatre ONAD ont signé le Code. Après consultation avec les gouvernements des pays qui en ont, 33 ONAD n'ont pas signé le Code, ce qui porte à 87 le chiffre total des ONAD dans le monde entier et à 119 le nombre de pays qui n'en ont pas. Le Code stipule que le CNO fait office d'ONAD en l'absence d'une telle organisation dans le pays. L'AMA a encore du chemin à faire, toutefois, car il ne lui semble pas que les 119 CNO de ces pays soient en passe de prendre en charge les fonctions qu'une ONAD est supposée réaliser.

En ce qui concerne la mise en place du Code, le rapport sur le travail en cours n'est pas particulièrement positif. L'AMA a reçu les règles de 18 CNO seulement. Elle en attend sept pour révision et deux pour traduction sur ces 18 CNO. L'AMA n'a approuvé l'ensemble de règles que pour sept CNO.

En ce qui concerne les ONAD, 27 ensembles de règles ont été reçus, trois sont en cours d'examen, huit sont en cours de révision et sept sont prêts à être traduits. L'AMA a approuvé huit ensembles de règles sur les 87 ONAD existantes. Ce sont des chiffres peu élevés. L'AMA n'a pas cessé d'écrire aux gouvernements, CNO et ONAD pour leur rappeler qu'ils sont obligés d'envoyer leurs règles à l'AMA pour révision.

En ce qui concerne la question du respect du Code, sachant que l'AMA aura plus de 500 signataires à surveiller, un groupe interne a étudié le type de question à poser et comment utiliser ADAMS pour surveiller le respect du Code, même si ADAMS en est encore à sa phase initiale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que, d'un point de vue politique et d'administration générale, la plupart des pays qui ont des ONAD sont les pays développés, et tous ceux qui n'en ont pas sont les pays en développement. L'AMA met en place un système d'Organisations régionales antidopage (ORAD) grâce auquel un seul organisme pourra englober plusieurs pays sous son égide. L'AMA a cinq projets d'ORAD en cours de mise en place cette année, qui pourraient couvrir 60 à 70 pays. Les CNO ont un rôle important à jouer. Il faut absolument qu'on s'assure qu'ils peuvent appliquer le Code, et l'aide du Mouvement olympique est indispensable. La façon dont l'AMA tente d'aborder la question est sans doute la voie politiquement correcte, et aussi la seule possible pour progresser. Il est nécessaire de respecter les CNO dans les petits pays, car ils n'ont pas beaucoup de personnel.

LE PRÉSIDENT présume que l'AMA a une liste prioritaire. Les pays qui le peuvent doivent faire ce qu'ils peuvent. S'ils ne peuvent pas, il faut les aider. S'ils sont réticents, on doit les encourager.

M. LYONS se réfère à la question de la rentabilité du système de respect du Code, notamment les coûts pour les pays et pour la surveillance du respect du Code par l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que, concernant la planification opérationnelle, l'AMA s'en remet largement aux rapports d'autoévaluation. Le respect du Code est examiné en terme de signataires et de gouvernements. Les gouvernements sont placés dans une catégorie de double surveillance avec l'UNESCO. L'AMA s'occupera du Code. Il pourra y

avoir des questions supplémentaires dont l'UNESCO devra également rendre compte. Un programme approprié sera créé à cette fin.

Il estime donc que l'AMA pourrait couvrir la partie des gouvernements avec ses rapports d'autoévaluation et le partenariat ainsi que l'aide du Conseil de l'Europe, qui dispose déjà d'un programme de surveillance. C'est déjà ce que fait l'AMA avec les partenaires signataires. La décision qui doit être prise, et elle devra probablement l'être en septembre, est de savoir si le Comité exécutif souhaite que l'administration de l'AMA fournisse les rapports de surveillance tous les ans pour les FI, les ONAD et les CNO, ou si ces rapports devraient être fournis tous les deux ans comme l'Agence le fera pour les gouvernements. L'AMA fera en sorte que le travail soit effectué à la suite afin qu'il n'y ait pas d'interruption à un moment quelconque de l'année.

M. REEDIE rappelle que les CNO se sont lourdement engagés en vertu du Code, tant qu'il n'y a pas d'ONAD dans leurs pays. Il y a plusieurs difficultés, dont l'une est que plus il y a d'organisations régionales, plus il est facile pour un CNO de ne rien faire tant qu'elle n'existe pas pour sa région. Peut-être l'AMA devrait-elle étudier le projet pilote en Océanie. À toutes les présentations aux CNO, le conseil était à la base de s'efforcer de créer une ONAD dans le pays. Il a l'impression que, finalement, l'AMA devra simplement étudier la question elle-même. Il lui semble que l'idée régionale fonctionnera particulièrement bien pour les pays plus petits. L'AMA pourrait faire appel à la Solidarité olympique pour diffuser les règles modèles aux CNO. L'une des expériences a été que certaines ONAD établies ne collaboraient pas avec les CNO, ce qui pour beaucoup provenait de questions de personnalités. Heureusement, tous ont l'obligation légale de coopérer. Le processus n'est pas facile, et il prendra du temps.

M. ANDERSEN déclare que l'AMA a transmis une liste de vérification aux CNO avec ce qu'ils doivent entreprendre pour créer une ONAD. On les a informés de leurs obligations et on les a aidés à les créer, et ils ont également reçu des modèles de règles.

LE PRÉSIDENT déclare que ce « par défaut » est quelque chose que, lorsqu'ils œuvraient à la rédaction du Code, le Mouvement olympique souhaitait et dont les gouvernements ne voulaient pas. Il n'est pas sûr que le Mouvement olympique ait compris que c'était « par défaut » et que cela relevait de la responsabilité des CNO.

DÉCISION

Les activités concernant le Code mondial antidopage sont notées.

9. Décisions et activités par département et secteur

9.1 Science

LE DR RABIN demande aux membres de se référer au rapport dans leur dossier.

9.1.1 Liste des interdictions 2006 (rapport d'étape)

LE DR RABIN souhaite mettre l'accent sur le processus d'élaboration de la Liste. Le projet de Liste 2006 est presque prêt pour consultation. L'AMA a prévu plus de deux mois de consultation entre la fin de mai et le début août. Les commentaires reçus de la part des partenaires seront soumis à l'examen des membres du comité Liste les 6 et 7 septembre. La Liste passera alors devant les membres du comité Santé, médecine et recherche le 8 septembre pour examen final, avant d'être soumis à l'approbation du Comité exécutif le 20 septembre.

En 2005, l'AMA s'efforcera d'envoyer le message aux partenaires dont il a reçu des commentaires et fera son possible pour donner des réponses.

Il y a deux ou trois éléments relatifs à la Liste. Concernant la question des chambres hypoxiques. On a décidé d'étudier toute la littérature disponible et d'examiner les trois critères prévus par le Code. Sur cette base, il a été conclu que les chambres hypoxiques

améliorent les performances en augmentant l'érythropoïétine et le taux des cellules rouges dans le sang. Pour ce qui est du second critère, le comité a exprimé ses préoccupations quant à la sécurité de la méthode, simplement parce que personne ne sait ce qui arriverait dans des conditions extrêmes non contrôlées sur des individus présentant une maladie, connue ou non. Enfin, après avoir débattu du critère portant sur l'esprit sportif, le comité Liste a conclu qu'il ne lui semblait pas que la question relevait de son domaine d'expérience et a recommandé la demande d'un avis éthique.

Concernant l'hCG, le comité de la Liste a étudié le compte rendu de huit cas. L'hCG peut être découverte en cas de grossesse, de tumeur ou de dopage. Sur la base de ces trois éléments, le comité a décidé qu'il demeurerait important de maintenir l'hCG sur la Liste, tout en restant prudent dans la manière dont certains résultats sont gérés par les autorités de contrôle. Le comité étudie des marqueurs de grossesse supplémentaires, afin qu'il soit possible aux laboratoires de différencier entre les grossesses et une situation de dopage potentielle. La question sera réexaminée à la prochaine réunion du comité Liste en septembre.

A propos de la caféine, il semblerait qu'elle a été utilisée dans certains sports de l'hémisphère sud. La caféine n'est pas considérée comme une substance interdite et ne figure pas sur la Liste, mais elle fait partie du programme de surveillance, qui a montré jusqu'à présent que la caféine n'améliorait pas la performance de manière significative au-delà du seuil de 12 mg/ml. Entre 6 et 12 mg/ml, toutefois, un laboratoire n'a rapporté aucun changement par rapport aux années précédentes, alors qu'un autre laboratoire australien a signalé une augmentation significative des niveaux de caféine. Il est très difficile lorsqu'on parle de valeurs aux alentours de 6 à mg/ml de lier cela à des objectifs d'amélioration de performance. Le comité Liste a décidé de continuer à surveiller la caféine, la variation potentielle de la consommation de caféine, et d'examiner le statut à sa prochaine réunion.

M. OWEN signale qu'à l'automne précédent, des préoccupations avaient été exprimées à propos du meilleur moment pour la consultation concernant les ajouts à la Liste. Il semble que cela a été bien traité. De quels moments s'agit-il ?

A propos du symposium sur les compléments alimentaires qui aura lieu à Leipzig, des comptes rendus récents dans la presse ont annoncé que l'Agence canadienne d'inspection sanitaire s'était lancée dans un long travail d'inspection l'hiver dernier pour contrôler la composition de compléments et qu'elle a découvert que 71% d'entre eux ne respectaient pas la réglementation canadienne en terme de description adéquate ou du fait de l'absence de présentation des ingrédients dans la composition des compléments. Le gouvernement canadien procède en ce moment à une évaluation générale. Ces produits non réglementés font courir un risque de dopage par inadvertance aux sportifs. C'est un sujet que, du point de vue canadien, l'AMA pourrait souhaiter présenter à la conférence de Leipzig.

M. WATANABE, étudiant la Liste, considère que les chambres hypoxiques sont un secteur tout particulier d'intérêt. Au Japon, des installations proposent ces chambres hypoxiques car il est très difficile aux sportifs japonais de s'entraîner pour des compétitions en haute altitude. Sans ce type de préparation ou de préconditionnement, les sportifs pourraient rencontrer des problèmes de santé lors d'une participation à ces compétitions. Ces chambres sont utilisées pour éviter des conséquences néfastes pour la santé. Il n'est pas au courant d'effets négatifs que l'usage de ces chambres hypoxiques serait susceptible d'avoir sur la santé les sportifs. Quant à savoir si elles devraient être interdites, il estime qu'il s'agit d'une question à laquelle l'AMA doit répondre avec prudence.

M. LYONS revient à la consultation des partenaires. L'Australie va faire en sorte d'envisager une consultation entre l'ANADO et l'Association mondiale des scientifiques antidopage.

Concernant l'hCG, est-il correct de dire qu'il n'existe pas de test définitif pour cela, à l'heure actuelle ?

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST déclare que la question des compléments alimentaires est difficile. C'est pourquoi des symposiums ont été organisés et le seront encore. Le problème majeur concerne les marchés non réglementés, qui sont à l'origine de substances trouvées dans les compléments alors qu'ils ne sont pas supposés en contenir. Une étude a été réalisée il y a quelque temps, dans le cadre de laquelle on a trouvé que plus de 20% des compléments contenaient des substances interdites absentes des étiquettes.

Il reconnaît qu'il y a des pour et des contre en ce qui concerne les chambres hypoxiques. Elles pourraient être considérées comme un moyen d'obtenir un plus en compétition, mais, d'un autre côté, elles peuvent également être considérées comme faisant partie du matériel que l'on trouve dans les salles de gym moderne mis à la disposition des sportifs de haut niveau. Concernant les risques pour la santé, M. Watanabe a raison de dire que, lorsqu'elles sont correctement utilisées, les chambres hypoxiques ne présentent aucun danger. On peut commencer à s'inquiéter lorsqu'elles sont utilisées par des personnes inexpérimentées.

Le Dr Rabin n'a pas parlé de la consultation sur la question, la dernière ayant eu lieu lors de la conférence qui a eu lieu à Banff en présence de tous les spécialistes de l'hypoxie. Ces experts sont revenus avec un rapport peu définitif, mais ils ont également annoncé une déclaration ultérieure. Une nouvelle discussion et une proposition sont prévues en septembre. Quant à savoir ce que cette proposition contiendra, c'est une question qui n'a pas encore de réponse.

Son collègue a mal interprété un point. Il n'y a pas d'absence de méthodes de détection de l'hCG. Les problèmes relèvent de la différenciation entre l'ingestion de la substance et sa production naturelle. On a les moyens de faire la différence entre les deux, mais naturellement cela ne s'applique pas aux hCG positives masculines.

LE DR RABIN estime que le professeur Ljungqvist a couvert la plupart des points qui avaient été soulevés.

Cette année, l'AMA va tenter de rendre le processus de consultation le plus long possible. Il est nécessaire de compiler toutes les informations, de les soumettre aux membres du comité de la Liste et de s'assurer que chacun a reçu les informations avant la réunion de début septembre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il y a une liste d'adresses de près de 1 500 personnes, parmi lesquels les membres se rappelleront que 25 ont répondu l'an dernier. L'AMA va s'assurer qu'il est courtoisement répondu à tous ces commentaires.

Il précise à l'intention de M. Lyons que tous les ONAD et laboratoires ont reçu la Liste. L'AMA souhaite que chaque membre de la communauté antidopage reçoive sa copie.

LE PRÉSIDENT revient sur la question de l'étiquetage. Un tribunal américain a rendu une décision concernant un sportif qui avait porté plainte contre un fabricant de compléments alimentaires et demandait USD 800 000 de dommages.

Il se passe énormément de choses en relation avec la Liste au Congrès des Etats-Unis. Des auditions approfondies ont lieu et il a rencontré le sénateur McCain, membre et président du comité qui tient ces auditions, ainsi qu'un membre new-yorkais du Congrès qui a travaillé avec le sénateur McCain à l'introduction de ce texte de loi précurseur. Il lui semble à présent que le Congrès s'active réellement sur cette question. En effet, le Congrès semble s'être rendu compte que les sports professionnels n'avaient pas beaucoup réagi ou ne s'étaient pas montrés très responsables, et maintenant il réfléchit sérieusement à légiférer, travaillant beaucoup plus sérieusement pour s'assurer de la participation de tous les sports. Un membre du comité Liste de l'AMA est déjà allé témoigner à deux reprises. On reconnaît à présent généralement que le Code et la Liste de l'AMA sont bien les « standards de référence ». L'AMA a indiqué au Congrès sa volonté de témoigner ou d'apporter son soutien, s'il a besoin qu'on l'aide dans la rédaction de sa loi. Il existe donc à présent une bonne relation de travail avec le Congrès, et les progrès sont notables. L'année sera très importante pour les ligues

professionnelles aux Etats-Unis et cela part du discours sur l'État de l'Union de M. Bush au printemps 2004.

DÉCISION

Le rapport d'étape sur la Liste 2006 est noté.

9.2 Gouvernements

9.2.1 Convention de l'UNESCO – modèle de financement et processus de ratification

M. MIKKELSEN déclare que le projet de Convention de l'UNESCO remplit les engagements politiques fixés par la Déclaration de Copenhague et représente une réponse unie de la part des gouvernements. Il est essentiel d'assurer le suivi du travail de base qui a été effectué.

Il souhaite s'étendre un peu sur les derniers développements de la procédure de l'UNESCO concernant la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Les discussions ont porté sur la question du modèle de financement. Deux semaines auparavant, le résultat de la réunion plénière du Conseil exécutif de l'UNESCO a montré qu'il existe un soutien unanime au financement de la Convention par le budget régulier de l'UNESCO. Cette décision a été soutenue par tous les Etats membres, y compris les Etats-Unis. Le financement de la Convention proviendra du budget ordinaire de l'UNESCO étant entendu que ce budget sera strictement limité avec une possibilité d'un financement supplémentaire sur une base volontaire. Il s'agit d'un pas en avant très important vers l'adoption finale de la Convention à la Conférence générale d'octobre 2005. À la suite de ce développement positif, les Etats membres pourront préparer leur processus de ratification. Le temps laissé entre la Conférence générale de l'UNESCO et les Jeux olympiques de Turin reste très limité

L'AMA doit bien se rendre compte que, malgré les bons résultats auxquels on est parvenu, rien n'a encore été décidé. Il existe un intérêt commun à la poursuite du travail, l'adoption et la ratification de la Convention, ce qui est à l'avantage de la lutte contre le dopage.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie M. Mikkelsen les autres ministres. L'AMA été grandement aidée par les ministres des Sports du monde entier pour faire progresser la Convention. À cette occasion, un chemin considérable a été parcouru grâce à ce partenariat unique sous l'égide de l'AMA et M. Mikkelsen peut être fier de ce qu'il a accompli dans la relation avec le Conseil exécutif de l'UNESCO. L'AMA continuera de faire en sorte que l'information soit mise à la disposition des ministres et diffusée dans le monde. L'AMA est déjà en pourparlers avec les pays sur la manière de se mettre en conformité avec le Code avant les réunions d'octobre. Il est encouragé, et il sait qu'il est indispensable de collaborer aussi étroitement que possible avec les gouvernements.

M. OWEN informe le Comité exécutif qu'il ne pourra pas assister à la réunion du Conseil de fondation le lendemain, du fait de la situation politique à Ottawa à l'heure actuelle.

Il remercie M. Wade et son équipe de leur travail. M. Wade s'est rendu à Paris en avril pour renforcer la relation avec l'UNESCO sur la question de l'éducation, et un représentant de l'UNESCO a été invité à faire partie du comité éthique et éducation. Il s'agit là de pas en avant.

LE PRÉSIDENT souligne que l'un des commentaires de M. Mikkelsen est que jusqu'en octobre rien n'a été décidé. L'AMA apportera volontiers son aide si nécessaire. Il faut reconnaître l'engagement que l'UNESCO, et notamment son directeur général, ont pris d'entreprendre cette action rapidement. Lorsqu'elle sera adoptée, la Convention sera un bel exploit pour l'UNESCO.

DÉCISION

L'actualisation sur la Convention de l'UNESCO est notée.

9.3 Observateurs indépendants

9.3.1 Programme d'audit

M. DIELEN déclare que l'idée était de voir si l'AMA pouvait envisager une approche différente lors de compétitions sportives. Cette activité de conseil est conçue pour ajouter de la valeur et améliorer le fonctionnement des opérations. L'AMA a pour but de consulter les organisateurs de grandes manifestations en vue d'offrir un programme de qualité durant les Jeux mondiaux, qui aura la forme d'un projet pilote. L'AMA a conçu un projet de programme, mais il est clair que cela changera durant les opérations au cours de ces deux semaines. L'AMA en reviendra avec un rapport complet sur ce qui a et n'a pas été réalisé, pour s'assurer qu'un tel programme est nécessaire et agir en conséquence.

Malheureusement, M. Gabriel Dollé, de l'IAAF, ne pourra être présent, et il sera remplacé par une personne tout aussi compétente la semaine suivante.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST demande comment la question des conflits d'intérêts a été abordée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale qu'il ne s'agira pas d'une manifestation à laquelle une équipe d'Observateurs indépendants sera présente. Cette équipe ne sera là que pour assister. On ne doit absolument pas la confondre avec une équipe d'Observateurs indépendants. Il est convaincu que l'expertise des participants ne donnera lieu à aucun conflit.

LE PRÉSIDENT précise qu'un conflit ne pourra advenir que si un échantillon est égaré.

DECISION

Le programme d'audit est noté.

10. Questions de politique et de stratégie

10.1 Menu des analyses à réaliser

LE DR RABIN fait une présentation PowerPoint expliquant ce qui a amené à ce besoin de discussion. Il demande aux membres d'envisager un certain nombre de points. En théorie, les échantillons de contrôle du dopage sont analysés pour détecter les substances et méthodes interdites figurant sur la Liste des interdictions et d'autres substances telles que précisées par l'AMA conformément à l'article 4.5 du Code. La réalité est quelque peu différente. Tous les laboratoires ne disposent pas de la technologie nécessaire à l'analyse des échantillons pour détecter des substances spécifiques, et leurs capacités d'analyse ne sont pas universelles. Dès lors, l'AMA doit-elle rendre obligatoire pour tous les laboratoires la technologie propre à détecter toutes les substances de la Liste ? Pourquoi les laboratoires qui en ont les capacités n'analysent-ils pas systématiquement pour toutes les substances de la Liste comme stipulé dans le Code ? Par ailleurs, des écarts par rapport aux règles sont-ils justifiés ? Des limites à l'application des règles doivent-elles être envisagées ? De nouveaux laboratoires, dans la plupart des cas, ne seront pas à même de contrôler pour l'intégralité des produits de la Liste lors de leur entrée dans le programme. Est-ce acceptable ? Où commence la flexibilité en faveur d'un laboratoire et où s'arrête-t-elle ?

M. ANDERSEN prend la suite du Dr Rabin. Pour ce qui est de savoir qui effectue les prélèvements sanguins et si toutes les organisations ont l'expérience et le savoir-faire nécessaire, la réponse est que peu d'organisations antidopage disposent d'un tel savoir-faire. Si un prélèvement sanguin est demandé lors d'un prélèvement d'urine, cela signifie-t-il que l'ONAD doit annuler la séance si aucun agent qualifié n'est disponible ?

Ces déclarations soulèvent plus de questions que de solutions. Si l'AMA laisse à une organisation antidopage la possibilité de déterminer ce qui doit être contrôlé, cela signifie-t-il que la détection sera moins efficace ? Si l'OAD ne prélève pas des échantillons pour l'analyse de toutes les substances, comment l'AMA devrait-elle résoudre les difficultés que cela pose ? Est-ce que des substances obligatoires et des substances spécifiques par sport devraient être contrôlées ? Comment l'AMA devrait-elle traiter la question des nouvelles substances sur la Liste qui nécessitent de nouvelles méthodes de prélèvement ? Devrait-il y avoir une période de transition, ou devrait-on demander aux laboratoires de s'y soumettre sans délai et les OAD devraient-elles demander de telles analyses immédiatement ?

L'AMA est-elle responsable de décider ce qui doit être analysé ou est-ce aux OAD que revient cette décision ? Les standards devraient-ils obliger les laboratoires à analyser pour toutes ces substances afin de respecter le Code ? Quelles en seront les conséquences en terme de personnel et d'équipement, etc. ? Enfin, le contrôle devrait-il être appliqué avec flexibilité ou strictement ? Cela n'est pas sans poser certaines questions. Il souhaiterait quelques directives de la part du Comité exécutif. Il ne prévoit pas de résolution simple. Il s'est rendu en Europe la semaine précédente et on l'a prié de demander qu'il ne soit pas pris de décision selon laquelle toutes les substances devaient être contrôlées à chaque fois.

LE PRÉSIDENT demande qui se porte volontaire pour proposer une solution.

MME ELWANI aimerait que les questions soient transcrites par écrit, car il n'y en a que deux sur le document dans le dossier des membres.

LE PRÉSIDENT conseille aux membres de ne pas présumer que ce sont là les seules questions.

MME ELWANI estime que du point de vue d'un sportif, lorsqu'un échantillon est prélevé, on s'attend qu'il soit libre de toute substance figurant sur la Liste. Il est nécessaire de contrôler ce qui figure sur la Liste et non pas une substance en particulier.

M. REEDIE considère que, logiquement, la réponse parfaite serait que tous les laboratoires doivent tout contrôler; ce qui ne va pas sans difficultés pratiques. Toute la question est de savoir quelle proximité de 100% l'AMA pourra obtenir. Les laboratoires du monde entier ne peuvent pas réaliser ce que l'AMA désire et contrôler toutes les substances à tout moment.

M. OWEN souligne que, présumant que les laboratoires ne peuvent y parvenir, considérant la question d'un point de vue d'analyse du risque, il lui semble qu'il y a des conséquences différentes en ce qui concerne l'amélioration de la performance par différentes substances dans des sports différents. Il estime que l'AMA a besoin de définir des priorités au moins par sport et en fonction des substances qui pourraient avoir l'impact le plus élevé sur la performance.

M. KASPER souligne que c'est une question de temps. S'il devenait nécessaire de faire appel à deux laboratoires pour chaque test, parce l'un n'est pas capable de procéder à tous les tests, cela pourrait prendre des mois. Il serait préférable que le menu des substances à analyser soit le même pour tous. Les FI s'attendent à exactement les mêmes tests pour tous les sportifs.

Pour aller dans le même sens que ce qu'a dit Mme Elwani, M. BURNS estime que si un sportif est propre, il est propre.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare que, malheureusement, le scénario désiré n'est pas celui qui est appliqué, pour des raisons techniques, scientifiques et financières. Quant aux contrôles spécifiques lors de manifestations, ce serait une perte d'argent de contrôler des lanceurs de poids pour l'EPO. Il est certain qu'il devrait exister une sorte de menu de base, mais il y aura toujours, il se répète, des substances qui ne pourront être analysées par tous les laboratoires parce qu'ils n'ont pas tous les compétences nécessaires. Par exemple, le dopage génétique demandera des laboratoires spécialisés

qui devraient probablement être réservés à certains sportifs dans certaines compétitions. Sinon, l'AMA dépensera son argent pour des bénéfiques mineurs à des coûts élevés. Il propose que l'AMA s'entende sur un menu de base pour des contrôles hors et en compétition et que soient ensuite ajoutées des substances spécifiques à ce menu de base et que certains laboratoires soient réservés pour ces analyses.

M. LAMOUR note que c'est l'AMA qui accrédite les laboratoires. On annonce maintenant que les laboratoires n'ont pas tous la même capacité. Cela semble dénoter un problème concernant l'accréditation, en termes d'analyses réalisées, avec deux catégories de laboratoires, l'une qui peut exécuter le champ complet d'analyses et l'autre qui ne peut qu'en faire moins. Il y a deux vitesses et les coûts des analyses diffèrent. Il s'agit là d'une question importante de stratégie qui engage la crédibilité de l'AMA.

M. MIKKELSEN considère qu'il s'agit d'un document important. On doit tenir compte des conséquences financières. Il estime qu'en principe, le contrôle doit porter sur tout. Si ce n'est pas possible, la question de la pertinence doit être abordée. Un menu complet serait négatif du point de vue économique. Il encourage l'administration à définir des modèles de menus de tests qui tiennent compte des conséquences financières. Une forme de contrôle qui prendrait pour base les contrôles hors compétition se révélerait la plus efficace. Les priorités de l'AMA doivent être d'étendre la procédure de contrôle hors compétition. Il ne devrait pas y avoir de différence entre les analyses des échantillons prélevés en compétition et hors compétition.

M. BURNS déclare que la Liste est la Liste. Il estime que la discussion la rend plus compliquée qu'elle ne l'est. Il appartient à l'AMA de dire ce qu'est la Liste et, officieusement, elle devrait faire de son mieux pour contrôler pour les substances appropriées. Mais il ne lui semble pas que l'AMA devrait déclarer ce qui sera contrôlé ou non pour chaque sport. Cela ne serait pas du tout une bonne idée.

LE PRÉSIDENT revient sur les différences entre les laboratoires. Soit ils ne devraient pas être accrédités s'ils ne sont pas de classe mondiale, soit les laboratoires qui ne dépassent pas un certain niveau ne devraient effectuer que des contrôles nationaux. Peut-être le menu des contrôles devrait-il varier selon qu'il s'agit de contrôles en compétition ou hors compétition.

Le Comité exécutif ne sortira probablement pas de cette réunion avec une solution. Les questions et le choix d'alternatives sont suffisamment bons pour que l'AMA puisse demander à l'administration de préparer quelques modèles. Il faut néanmoins décider ce que signifie l'accréditation accordée par l'AMA. Y a-t-il une différence entre les contrôles hors compétition et en compétition ? Si le sport est connu, est-ce que certains types de tests pourraient être éliminés pour des raisons pratiques ? Il est inquiétant que si l'AMA déclare qu'elle contrôle A, B, C, D, et E et non pas F, G, H et I, cela pourrait être une invitation faite aux sportifs. Il y a un certain nombre de problèmes plutôt subtils à étudier. Il s'inquiète du fait qu'il y a des failles dans le programme de contrôle. De même, si les organisations antidopage locales décident ce qu'il faut contrôler, cela aussi devient préoccupant.

La discussion doit se poursuivre, et il suggère que certains des problèmes soient présentés autour de la table. Il estime que les contributions du personnel pourraient être utiles. En septembre, on devrait avoir quelques réponses pour la suite à donner.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST est d'accord avec le résumé du Président et son approche. S'il a un conseil à donner c'est que l'AMA considère les compétences de ses laboratoires à réaliser des analyses comme une ressource à utiliser intelligemment et de manière avisée. Si l'AMA estime qu'on doit analyser pour toutes les substances à chaque fois, elle perd de vue le raisonnable. Pour l'instant c'est l'EPO qui est à la mode, demain ce sera une autre substance. Il est nécessaire de rester rationnel à partir de bonnes informations. En se servant de l'EPO comme exemple, si l'AMA s'attend à un minimum de 100 000 contrôles hors compétition à effectuer dans le monde entier, cela reviendra à quelque USD 100 millions pour que chaque sportif soit contrôlé pour tout, y compris l'EPO. L'AMA a un budget de USD 20 millions. On doit tenir compte de toutes ces

questions. La compétence analytique est une ressource qui doit être utilisée de la meilleure façon possible par l'AMA.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il souhaite que le fait de faire usage d'un produit quelconque de la Liste rende chaque sportif, entraîneur et formateur suffisamment nerveux.

M. REEDIE signale qu'il est clair que tous les laboratoires ne sont pas aussi compétents. Avant de prendre toute décision logique sur ce qu'il y a lieu de faire, il est nécessaire de savoir quels laboratoires peuvent le faire. Il soupçonne qu'il faudra que le personnel dise au Comité exécutif ce qu'il en est des problèmes prioritaires et fournisse une liste des laboratoires capables de résoudre tout ou partie des problèmes qui se posent. Est-il possible de former des ACD au prélèvement d'urine et aux prises de sang ? Ce n'est pas compliqué. Est-ce qu'il est possible de former des ACD au prélèvement sanguin en même temps qu'ils prélèvent l'échantillon d'urine ?

M. ANDERSEN répond que oui, cela devrait être possible avec des ACD qui seraient phlébotomistes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que l'administration de l'AMA préparera les informations qui ont été demandées. Néanmoins, il ne souhaite pas se trouver dans une situation qui permettrait de choisir son laboratoire de la même façon que l'on fait un choix des pays où il n'y aura pas de contrôles. L'AMA s'efforcera d'aller vers plus d'harmonisation ainsi que son mandat l'exige, et elle produira l'information concernant les opinions et les coûts sur le sujet pour permettre la poursuite de la discussion à la prochaine réunion.

M. LAMOUR estime inquiétant de savoir que l'AMA ne souhaite pas établir une liste qui résume l'incapacité de certains laboratoires à contrôler certaines substances. L'AMA accrédite donc des laboratoires qui ne peuvent pas pratiquer des contrôles pour toutes les substances.

LE DR RABIN répond qu'il y a deux catégories de laboratoires : la première pour les substances que tous les laboratoires doivent pouvoir contrôler. Les laboratoires reçoivent de délais pour s'adapter à certains contrôles, et certains ne peuvent s'y soumettre pour des raisons financières. Il y a des substances que tous les laboratoires doivent pouvoir contrôler. La deuxième catégorie de laboratoires correspond à des substances particulières, telles que l'EPO ou les tests de dépistage. Les laboratoires peuvent avoir un contrat avec un autre laboratoire pour réaliser le test en question. Par exemple, pour les championnats du monde de la FIS, deux laboratoires sont parties prenantes : l'un pour réaliser tous les contrôles et un autre pour réaliser des analyses spécifiques.

Le manque d'harmonisation a sans doute plus à voir avec la performance. L'AMA dispose d'un test parfaitement mis au point. Il y a des laboratoires qui ont des problèmes à répondre aux spécifications et si un laboratoire échoue aux contrôles de l'AMA, il peut être suspendu. Ce niveau minimum de performance des laboratoires pourrait être harmonisé pour rapprocher les laboratoires en terme de performance, et on pourrait peut-être se montrer plus exigeant.

M. REEDIE précise qu'il n'est pas en désaccord avec ce qui vient d'être dit. Mais, l'AMA pourrait produire des statistiques sans identifier le laboratoire. Il lui faut des données. Tant que personne ne lui aura dit qui peut faire quoi, il ne pourra prendre une décision correcte sur la manière de décider des priorités des contrôles.

LE PRÉSIDENT s'efforce de clarifier cela pour éviter que les membres ne s'inquiètent plus qu'ils ne devraient. S'il y a un processus d'accréditation en médecine ou pour les chirurgiens généraux, il y a un certain niveau de confiance qui s'applique aux chirurgiens généraux mais s'ils découvrent une tumeur au cerveau ils la confient à un neurochirurgien. Les laboratoires font de même. Ce ne sont pas parce qu'ils ne sont pas bons. Il ne veut pas que l'AMA donne l'impression qu'elle ne peut pas tout trouver entre tous les laboratoires. Il y a une autre solution possible à laquelle il pense, qui serait de dire que lorsque les échantillons sont prélevés, que ce soit en ou hors compétition,

l'ensemble des substances et des procédures figurant sur la Liste seront contrôlées, mais seulement 10 à 20% seront testés au hasard pour le menu intégral. Il ignore si cette approche présente des failles théoriques, mais le but de l'AMA devrait être que tout le monde s'attende à ce que l'ensemble du menu soit testé.

M. KASPER explique que la FIS fait appel à deux laboratoires différents. Il y a des règles très précises de transport des échantillons. Si un échantillon ouvert va d'un laboratoire à un autre, il n'y a pas de règles. Lorsque la FIS utilise deux laboratoires, il n'y a pas de résultats négatifs car, il en est sûr, d'un point de vue juridique, la FIS perdrait son procès dans le cas d'un contrôle positif.

LE DR RABIN informe les membres qu'il y a 33 laboratoires accrédités. En outre, 17 ou 18 autres ont exprimé le souhait d'être accrédités eux aussi. La question est de savoir comment servir au mieux l'antidopage : par un nombre limité de laboratoires hautement qualifiés, sachant que dans certains pays il sera virtuellement impossible aux laboratoires d'adhérer; ou en permettant aux laboratoires d'intégrer le programme avec certaines des conditions requises, mais en laissant les conditions les plus difficiles à d'autres laboratoires? Ce sont des problèmes que l'AMA rencontre régulièrement.

Il aimerait préciser qu'à la réunion de l'ILAC, la Coopération internationale d'accréditation des laboratoires, l'an dernier, le programme de contrôle de compétences de l'AMA était l'un des plus sérieux présentés. L'AMA était en avance sur de nombreuses organisations en terme de contrôle des laboratoires. Il est nécessaire de tenir compte du fait qu'il s'agit d'un secteur très spécifique, avec la participation de seulement 33 laboratoires, qui demande énormément de savoir-faire et de personnel. Il est nécessaire de se demander comment l'AMA peut être le plus utile aux contrôles des échantillons.

LE PRÉSIDENT aimerait savoir, en assumant qu'un laboratoire peut se qualifier, ce que représente l'investissement nécessaire pour passer de la première étape au menu complet.

LE DR RABIN répond que, selon ce qui est nécessaire, cela revient à USD 4 à 6 millions de créer un laboratoire, et ensuite à USD 1 à 2 millions supplémentaires en fonction de l'équipement.

M. REEDIE explique que, si l'AMA a besoin de capacités supplémentaires spécifiques de contrôle en de rares occasions, alors il serait sage d'investir pour faire en sorte que ce soit possible.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST note que, pour les sportifs, la Liste est là pour fournir les informations. L'AMA ne devrait jamais annoncer officiellement que certaines substances interdites ne seront pas contrôlées. L'AMA ne devrait pas donner l'impression qu'il y a des laboratoires avec différents niveaux de qualité. Ce sont tous des laboratoires scientifiquement qualifiés. On ne devrait pas rendre obligatoire pour tous les laboratoires les contrôles de toutes substances, par exemple l'EPO pour le moment, car c'est une perte d'argent. Il ne s'agit pas de laboratoires de différents niveaux scientifiques. Ils ont simplement des menus différents.

LE PRÉSIDENT indique que l'AMA ne doit pas perdre de vue le fait que le dopage est rarement accidentel. Elle traite avec des gens qui tentent de tricher et qui ensuite cherchent à cacher le fait qu'ils trichent. Cette discussion a été très utile.

DÉCISION

L'administration de l'AMA préparera des points à discuter concernant le menu des analyses à réaliser. Des discussions supplémentaires auront lieu lors de la réunion de septembre 2005 du Comité exécutif.

10.2 Contrôles hors compétition

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que plusieurs commentaires doivent être ajoutés au document. Il a assisté à une réunion de l'ASOIF à laquelle il a présenté le rapport d'activité de l'AMA. Les points de vue du président Oswald et de certaines FI, y compris celle de la FIFA, sont que l'AMA devrait être une organisation de services, au service des FI, et qu'elle devrait augmenter le nombre des contrôles hors compétition réalisés. Le Président rencontrera M. Oswald et le Dr Rogge à la mi-juin pour discuter de ces deux aspects. Il serait intéressant de comprendre le point de vue des membres concernant ce qui a été exprimé.

Le programme de contrôles hors compétition a commencé en 2000, et, lors de la réunion de planification stratégique de septembre 2003, la décision a été prise de donner la priorité à la recherche et à l'éducation comme activités principales. Le programme de contrôles hors compétition de l'AMA a été maintenu, mais, en 2004, le nombre de contrôles a été basé sur 80% du budget. En 2005, l'AMA effectuera davantage de contrôles hors compétition. Environ 600 à 800 contrôles supplémentaires pourraient être envisagés. Cette augmentation est fondée sur la continuation des niveaux actuels de dotation en personnel, la poursuite de l'approche que l'AMA a adoptée pour que chaque test compte grâce à un ciblage, et en assurant une collecte d'échantillons dans les parties du monde où il n'y a pas ou peu de prélèvements.

Ceci doit être considéré en relation avec ce que l'AMA réalise dans le cadre de son programme de développement, grâce au concept d'ORAD abordé précédemment, pour garantir davantage de programmes antidopage et de prélèvements d'échantillons dans les parties du monde où il n'y en a pas. Ceci permettra que les sportifs des pays développés ne soient pas les seuls sujets à des contrôles; L'AMA souhaite se concentrer sur les pays en développement dans la manière dont elle prépare ses activités. En septembre 2003, le but était de poursuivre le programme tout en augmentant les capacités des FI et des ONAD à collaborer dans le domaine des contrôles hors compétition. Au symposium des FI en avril, l'AMA a réuni les FI et les ONAD, ce qui crée une grande capacité de collaborer. Au niveau de la direction prise par l'AMA, on constate un conflit d'intérêts potentiel si l'AMA est encouragée à étendre ses programmes pour devenir elle-même une agence de contrôle. Un membre de la réunion de septembre 2003 a déclaré qu'il était curieux que l'AMA opère dans un secteur pour lequel elle a fixé les règles. Il y a bien un conflit d'intérêts potentiel dans cette façon que l'AMA a de fixer les standards et d'en assurer le respect d'une part, et d'autre part d'opérer selon ces mêmes standards. C'est ce conflit qui met en danger l'autorité de l'AMA. L'Agence doit effectuer sa tâche de surveillance du respect du Code et en rendre compte, plutôt que de tomber dans le piège de réaliser ce qu'il appartient aux FI de faire en vertu du Code. On sait que seules quelques FI réalisent des contrôles hors compétition elles-mêmes. Les autres s'en remettent à l'AMA pour effectuer ces contrôles. L'Agence gère actuellement le programme en interne, comme le lui a demandé le Comité exécutif. Elle pourrait sous-traiter ces contrôles, si nécessaire. C'est cette politique qui appelle un débat.

M. MIKKELSEN souhaite mettre l'accent sur la coopération unique et le rôle de coordination de l'AMA pour livrer des programmes de contrôles hors compétition de haute qualité et inopinés. Il a déjà dit publiquement qu'il comprenait pourquoi l'AMA avait diminué le nombre de contrôles hors compétition. On ne doit pas sous-estimer le mauvais signal que transmet cette réduction du nombre des contrôles. Il souhaite maintenir à un niveau élevé les contrôles hors compétition. Et il est tout à fait favorable à l'idée de 600 à 800 contrôles supplémentaires émise par le directeur général. Il aimerait également augmenter le nombre des contrôles ciblés dans les sports et les pays sans programme de contrôles, pour être sûr d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

A la réunion du Forum européen de coordination la semaine dernière, il a été recommandé d'améliorer l'efficacité des contrôles par l'élaboration d'un plan de répartition des contrôles approprié, afin de parvenir aux meilleurs modèles de contrôle des divers groupes cibles dans les sports. Les FI ne peuvent compter sur l'AMA pour effectuer tous les contrôles. C'est à elles de réaliser la majeure partie de ces contrôles. Il

soutient la stratégie de partenariat de l'AMA avec les FI pour les aider à développer leur programme antidopage et les inciter à prendre leurs responsabilités dans l'instauration de programmes de contrôles.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST rappelle qu'au début de l'existence de l'AMA, il avait fermement défendu les contrôles hors compétition comme l'une des tâches majeures de l'AMA. Il n'a pas de raison de réviser son jugement devant la réalité et les capacités constatées dans le monde entier. En 1999, l'IAAF a effectué une étude et découvert que seules 12 FI effectuaient des contrôles hors compétition. Six ans plus tard, 15 FI réalisent ces contrôles, ce qui montre bien que rien n'a changé. À l'époque, l'IAAF réalisait 60% et la FINA 20% de l'ensemble des contrôles hors compétition. Il estime qu'en substance, le chiffre est resté le même. Rien n'a réellement changé. Ce n'est pas comme ça que l'AMA devrait travailler. Elle existe, et on attend d'elle qu'elle se charge des contrôles hors compétition, mais elle ne peut le faire. Le menu standard des substances à analyser coûte environ USD 300 par test. Les laboratoires réalisent 170 000 analyses par an, ou 150 000, parce que certains sont des contrôles à double. Donc, en tout 150 000 contrôles par an, c'est très peu. Si les deux tiers étaient supposés être hors compétition, cela ferait 100 000 contrôles par an. Ce qui reviendrait à USD 30 millions (l'intégralité du budget de l'AMA plus 50%). Comment peut-on donc espérer que l'AMA s'en occupe ? Il faut rappeler aux FI et aux ONAD qu'en vertu du Code, il est de leur responsabilité de réaliser ces contrôles hors compétition, de s'assurer qu'ils ont bien lieu, et pour cela il estime que l'AMA devrait augmenter le budget, non pas pour effectuer davantage de contrôles, mais pour accroître ses efforts d'incitation envers les ONAD et les FI sur la question.

M. LAMOUR comprend le point de vue du professeur Ljungqvist et du directeur général. Pour l'instant, l'AMA est dans une phase particulière, où les médias et l'opinion publique sont très importants. La diminution sans explication du nombre de contrôles réalisés n'a certes pas lancé le bon signal. L'AMA aurait dû déclarer à ce moment-là que les FI avaient augmenté le nombre de leurs contrôles, mais seule une nouvelle négative a été diffusée. Les gouvernements et les médias n'ont pas bien compris ce que recouvrait la question de la réduction des chiffres. Le professeur Ljungqvist a donné les objectifs à long terme : que les FI prennent en charge cette question. Mais du point de vue des médias, il faut que l'AMA maintienne un niveau équivalent à celui qui existait jusqu'à présent. Il est indispensable d'annoncer les chiffres et résultats annuels, pour accroître l'efficacité en terme de communication.

M. LARFAOUI déclare qu'il s'agit d'un point sensible, et tout le monde veut voir une augmentation du nombre des contrôles effectués. Non seulement les FI et l'AMA devraient augmenter le nombre de leurs contrôles, mais les pays et les gouvernements devraient aussi participer et réaliser des contrôles au hasard.

M. KASPER signale que sa fédération a dépensé USD 1 million l'hiver dernier en contrôles du dopage. Il estime que sa FI assume largement sa part.

Intellectuellement, M. STOFILÉ est d'accord avec le point de vue selon lequel il est nécessaire d'augmenter le nombre des contrôles, et il faut que les FI prennent la responsabilité de réaliser des contrôles. Mais, quelque chose en lui lutte semble-t-il contre l'approbation de tout cela.

À Athènes, il a rappelé que tricher existe depuis la nuit des temps. Il a également soulevé la question de la collusion entre les FI, les CNO et les gouvernements. À présent, on dit aux gens qui en ont la capacité d'effectuer leur propre police. Qu'arrivera-t-il si une FI doit participer à la Coupe des nations africaines et que le marqueur de l'équipe nationale est pris avec une substance interdite par l'un des laboratoires ? Est-ce que les membres n'imaginent pas une réelle possibilité de collusion entre ce sportif et le laboratoire et l'entraîneur, parce qu'ils veulent que leur équipe nationale l'emporte ? C'est une possibilité réelle. Il a quelques doutes à soutenir les FI comme seules responsables des contrôles. Les gouvernements paraissent à présent sortir de leur attitude complice et commencent à prendre très au sérieux la lutte contre le dopage, ce

qui est une bonne chose. Néanmoins, on en est encore au tout début et, pour avoir étudié la nature humaine, il n'est pas très convaincu. Mais dans les moments difficiles, il doute. Il s'inquiète de la possibilité de ce qui a été conçu comme un instrument pour aider l'AMA. Il reconnaît que cela devrait relever des fonctions des fédérations, et les gouvernements devraient s'assurer qu'elles ne trichent pas dans l'exécution de cette responsabilité très importante.

Il conseille d'avancer avec précaution. On devrait rechercher certains mécanismes de sécurité. L'AMA devrait motiver les FI et les laboratoires et les aider à former le personnel en ce sens, tout en faisant la police pour éviter que les résultats passent à la trappe.

M. REEDIE précise que les trois FI représentées autour de la table font partie des treize qui effectuent des contrôles hors compétition. Le Comité exécutif et le Conseil de fondation ont décidé de ne pas continuer à augmenter le nombre des contrôles hors compétition au hasard simplement pour les statistiques. L'AMA les appliquera de manière plus judicieuse. S'il y a des pressions sur les gouvernements, ce qu'il peut parfaitement comprendre, l'AMA pourra alors changer sa position. Si les FI déclarent que l'Agence devrait effectuer plus de contrôles, il croit alors que c'est ce qu'elle devrait faire. N'ayant dépensé que 76% de son budget en 2004, il estime que l'AMA dispose de suffisamment de fonds pour augmenter les contrôles hors compétition inopinés.

À la réunion avec le Dr Rogge et M. Oswald pour savoir si l'AMA n'est qu'une organisation de services, il estime que l'on devrait signaler que le terme « services » ne figure pas dans les statuts de l'Agence. Il est important qu'elle coopère entièrement avec les organisations sportives. Elle a suffisamment de travail à faire. Le Président de l'AMA devrait se rendre à cette réunion et suggérer que les FI fassent de plus grands efforts pour remplir leurs obligations. Entre-temps, l'AMA effectuera davantage de contrôles hors compétition et demandera aux FI d'en faire plus elles aussi. Il faudrait se sortir de l'idée que l'Agence n'est qu'une organisation de services quand il s'agit d'une organisation réfléchie qui fait un excellent travail.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST rassure M. Kasper et lui dit que la FIS fait bien partie de l'équipe en ce qui concerne les contrôles hors compétition. M. Kasper est dans la position inconfortable de devoir effectuer des contrôles de l'EPO pour son sport. Ce qui coûte beaucoup d'argent pour valider les efforts. La FIS est un exemple de FI qui prend ses responsabilités. D'après ce qu'il a compris, il y a 21 FI qui ne respectent pas le Code. Comment le CIO a-t-il l'intention de traiter la question ? Il respecte les arguments des ministres selon lesquels l'image de l'AMA réduisant le nombre des contrôles hors compétition a été mal reprise dans les médias. L'AMA pourrait augmenter le nombre à un niveau superficiel, mais seules les ONAD et les FI peuvent faire ce qui a besoin de l'être.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère à l'annexe. L'idée est de créer un bureau auquel les FI plus petites sans programme de contrôles hors compétition pourraient souscrire. Une approche collective de l'antidopage pour les FI plus petites pourrait être instaurée. Il recommande de former un groupe de planification stratégique en vue de la création d'un tel bureau, par exemple dans la nouvelle Maison du sport international à Lausanne.

M. LYONS déclare que l'Australie soutient la suggestion du directeur général plutôt que d'augmenter les contrôles hors compétition.

M. BURNS soutient le commentaire qui vient d'être fait. Il ignorait que l'AMA avait été créée comme une ONAD mondiale. Il pensait que l'AMA avait été créée pour l'éducation, la recherche, la surveillance et le respect du Code. L'Agence ne doit pas se disperser et elle devrait se souvenir quelles sont ses missions principales.

LE PRÉSIDENT note qu'il a toujours été clair que les contrôles hors compétition réalisés par l'AMA devaient compléter les programmes existants. Certaines FI trouvent pratique de se défaire de leurs engagements de la sorte. Lorsque l'AMA a diminué ses activités en 2003, elle était réellement en pleine crise financière et ne souhaitait pas abandonner la recherche aux dépens des contrôles hors compétition. Il ne veut pas que

quiconque puisse dire que l'AMA ne poursuit pas les tricheurs parce que c'est trop cher. Il ne vient pas d'un grand pays, et pourtant celui-ci contribue à hauteur de trois quarts d'un million de dollars tous les ans, soit quatre centimes par an par Canadien, ce qui n'est pas beaucoup. Il perçoit bien la difficulté si le public croit que l'AMA se retire. Peut-être l'AMA devrait-elle continuer à effectuer autant de contrôles qu'elle le peut jusqu'en 2007, et ensuite l'une des questions de la conférence mondiale pourrait être de savoir qui devrait être chargé de réaliser les contrôles. Ceci serait utile pour le personnel.

Pour ce qui est de la réunion avec les président du CIO et de l'ASOIF le mois prochain, il lui semble qu'on devrait faire cesser l'idée selon laquelle l'AMA n'est qu'une organisation de services pour les FI. L'AMA est bien plus que cela. Elle fournit des services, mais l'AMA a un rôle indépendant qui va au-delà de la simple fourniture de services. Il aimerait obtenir le soutien du Comité exécutif et que celui-ci n'accepte tout simplement aucune opinion selon laquelle l'Agence n'est qu'une organisation de services. Ce qu'il vient de dire n'entraînant pas de commentaire, il prend cela pour le soutien qu'il demande.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande si le Comité exécutif peut approuver la poursuite de la stratégie de mise en place d'un organe collectif avec l'ASOIF et le CIO afin d'étudier la création d'un bureau à l'intention des FI plus petites.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il n'est pas sûr que l'AMA devrait ouvrir un bureau. Mais l'AMA devrait certainement collaborer avec les FI plus petites et voir si celles-ci pourraient trouver cela utile. Il soupçonne qu'un grand nombre de contrôles de l'AMA pourrait aider les petites FI.

DÉCISIONS

1. L'actualisation sur les contrôles hors compétition est notée.
2. Le président de l'AMA clarifiera que le Comité exécutif de l'AMA rejette tout point de vue selon lequel l'Agence est une simple organisation de services.

11. Autres questions /Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT se réfère aux dates de réunion suggérées figurant dans le dossier des membres. La prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu le 20 septembre 2005. Le 20 novembre 2005, une autre réunion du Comité exécutif aura lieu, suivie par une réunion du Conseil de fondation le 21 novembre 2005.

De toutes les réunions du Comité exécutif, celle-ci est probablement celle qui a été la plus intéressante. Le niveau de participation a été très encourageant, sans oublier la préparation, et il remercie les personnes qui y ont participé.

DÉCISION

La prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu le 20 septembre 2005. La réunion suivante du Comité exécutif aura lieu le 20 novembre 2005. La prochaine réunion du Conseil de fondation aura lieu le 21 novembre 2005.

La séance est levée à 16h40.

POUR APPROBATION

RICHARD W. POUND, QC
PRÉSIDENT DE L'AMA